

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 874

28 avril 2010

SOMMAIRE

Acab Holding S.A.	41910	InterVer Management S.A.	41924
Acuazahara (Luxembourg) S.A.	41906	KBC Equity Fund (L)	41913
Adma A.G.	41925	Lavande S.A.	41952
AHW Sicav LR II	41911	Lecorsier Finance S.A.	41924
Allfina S.A.	41921	Lusalux S.A.	41926
Biminvest S.A.	41909	Meldel Invest S.A.	41919
Bipielle Investment Fund	41918	Merck-Finanz AG	41921
Borely Development S.A.	41923	Morgan Stanley Investment Funds	41915
Bourne Park Capital (Lux) S.A. SICAV - SIF	41915	Multiadvisor Sicav	41907
Brasco Holding	41908	Multimet S.A. - SPF	41909
Breteuil Strategies S.A.	41919	Multrans S.A.H.	41912
Broad View S.A.	41921	Nifrac Finance S.A.	41906
Carcani	41913	Nikko AM Global Umbrella Fund	41914
Ceylon S.A.	41922	Nord Europe Patrimonium	41916
CIPA Investissements S.A.	41926	Parc Merveilleux	41913
Comfintex S.A.	41919	Pegase S.A.	41914
Creation Design International S.A.	41952	Pic-Vert S.A.	41912
Danbel	41926	Platanes S.A.	41952
Duberry Holding S.A.	41914	Prado Investissement S.A.	41923
Duplex S.A.	41910	Robeco - VCM - Emerging Managers Fund	41907
Dusseldorf Finanz	41951	Sicav Patrimoine Investissements	41925
Edifinvest Holding S.A.	41920	Simsa Holding S.A.	41908
Estate Union Development S.A.	41924	Société d'Expertise Automobiles Luxem- bourgeoise S.A.	41925
Euripides S.A.	41920	Taino S.A.	41908
Fortis L Fund	41916	Unit Investments S.A.	41912
Fortis Plan	41917	Urban and Civic Holdings S.A.	41927
Gemea S.A.	41920	Urban&Civic Holdings SA	41927
Giljaam Holding S.A.	41910	Urca S.A.	41922
Gondburg Real Estate S.A.	41922	Vance Holding S.A.	41923
G&P Invest Sicav	41911	Vizalmopco Immo S.A.	41909
Inland Navigation Luxembourg S.A.	41906		

Acuazahara (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 52.142.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 19 mai 2010 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Transfert du siège social,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010035059/657/18.

Inland Navigation Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 78.719.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre von Inland Navigation Luxembourg S.A., welche am 14. Mai 2010 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars;
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2008;
3. Beschlussfassung über die Gewinn- und Verlustwendungen;
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars;
5. Verschiedenes.

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2010039300/17.

Nifrac Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 30.252.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 20 mai 2010 à 09.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045460/755/18.

Multiadvisor Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 58.249.

Die Aktionäre werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *18. Mai 2010* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2009 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2009 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der Multiadvisor Sicav (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im April 2010.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2010045458/755/29.

Robeco - VCM - Emerging Managers Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.717.

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders to be held on Friday, *28 May 2010*, at 12.00 a.m. at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Agenda:

1. Report of the board of directors and auditors' report
2. Consideration and approval of the annual accounts for the financial year 2009
3. Consideration and approval of the profit appropriation for each of the sub-funds for the financial year ended 31 December 2009
4. Discharge of the board of directors
5. Statutory appointments
6. Any other business

The resolutions on the agenda will not require a quorum and will be taken at a simple majority of the votes cast. Shareholders may vote in person or by proxy. Shareholders wishing to attend and/or vote at the Meeting should inform the Company through Mrs V. Delvael, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg in writing not later than 21 May 2010 (fax: + 352 24603331).

The board of directors.

Référence de publication: 2010045461/755/23.

Taino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 60.255.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19.05.2010 à 11H00 au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2009
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- décision à prendre en conformité avec l'article 100 de la loi du 10.8.1915
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045485/560/17.

Brasco Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 22.072.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mai 2010 à 16 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045490/755/19.

Simsa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 65.521.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19.05.2010 à 15H00 au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2009
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- nominations statutaires
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045484/560/17.

Multimet S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 32.678.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *14 mai 2010* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045481/788/17.

Biminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 95.821.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *20 mai 2010* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045489/755/20.

Vizalmopco Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 32.127.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17.05.2010* à 11H00 au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2009
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045486/560/16.

Duplex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.546.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *14 mai 2010* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010045483/1023/17.

Acab Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 77.567.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *14 mai 2010* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010045482/1023/16.

Giljaam Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 57.682.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *May 17, 2010* at 02.00 p.m. at the registered office with the following

Agenda:

- To receive the Management Report of the Directors and the Report of the Statutory Auditor for the year ended December 31, 2009,
- To receive and approve the annual accounts and allocation of results for the year ended December 31, 2009,
- To grant discharge to the Directors and to the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandate to December 31, 2009.
- Statutory elections,
- To fix the remuneration of the Statutory Auditor.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares not less than five clear days before the date of the meeting at the Registered Office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010045496/755/20.

G&P Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 111.408.

Aktionäre der G&P Invest SICAV werden hiermit zu einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *1. Juni 2010*, 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Überarbeitung des Artikel 18 Nr. 4 der Satzung hinsichtlich der Auszahlung des Rücknahmepreises. Ein Entwurf der Satzung ist am Sitz der Investmentgesellschaft erhältlich.

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der ersten Außerordentlichen Generalversammlung vom 27. April 2010 standen, verlangten ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des ausgegebenen Kapitals, das nicht erreicht wurde. Insofern ist die Einberufung einer zweiten Außerordentlichen Generalversammlung erforderlich.

Die Punkte, der Tagesordnung der zweiten Außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum. Die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Um an dieser zweiten Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tage der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 27. Mai 2010 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der G&P Invest SICAV (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44903-4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44903-4009 angefordert werden.

Luxemburg, im April 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010045494/755/28.

AHW Sicav LR II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 111.927.

Im Einklang mit Artikel 23 der Satzung der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à capital variable) AHW SICAV LR II findet die

JÄHRLICHE ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre am *18. Mai 2010* um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxemburg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr vom 1. Januar bis zum 31. Dezember 2009.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2011.
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2011.
7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens zum 11. Mai 2010 bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Anteile genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Luxemburg, im April 2010.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2010045465/2501/25.

Pic-Vert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.133.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, 13 mai 2010 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045471/750/15.

Multrans S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 32.548.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 14 mai 2010 à 10 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045487/506/16.

Unit Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 30.253.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 20, 2010 at 11.00 a.m. at the registered office with the following

Agenda:

- To receive the Management Reports of the Directors and the Reports of the Statutory Auditor for the year ended December 31, 2009,
- To approve the annual accounts, the consolidated financial statements and appropriation of earnings for the year ended December 31, 2009,
- Decision to distribute the dividend
- To grant discharge to the Directors and to the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates to December 31, 2009,
- Statutory elections,
- To fix the remuneration of the Statutory Auditor.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares not less than five clear days before the date of the meeting at the Registered Office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010045462/755/22.

Parc Merveilleux, Société Anonyme.

Siège social: L-3260 Bettembourg, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 6.833.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 14 mai 2010 à 15.00 heures au restaurant du Parc Merveilleux, route de Mondorf à Bettembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et rapport du réviseur des comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux administrateurs et au réviseur des comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

Pour pouvoir participer au vote les actionnaires devront présenter leurs actions au président du Conseil d'Administration au début de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010043520/6162/21.

KBC Equity Fund (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 43.091.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 14 mai 2010 à 15 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux Administrateurs
4. Décharge à donner aux Dirigeants de la Société de Gestion
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur un jour ouvrable avant la date de l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045457/755/21.

Carcani, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 52.756.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 19 mai 2010 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010045472/833/18.

Duberry Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.410.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, 13 mai 2010 à 9.30 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045470/750/15.

Pegase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 42.741.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 18 mai 2010 à 10.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045474/755/18.

Nikko AM Global Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 53.436.

Shareholders of NIKKO AM GLOBAL UMBRELLA FUND (the "Fund") are hereby informed that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the fund will be held at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, on May 11th, 2010 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission and approval of the Management Report of the Board of Directors;
2. Submission and approval of the Statutory Auditor's report;
3. Submission and approval of the annual accounts for the year ending 31st December 2009;
4. Allocation of the results;
5. Discharge to the Directors for the performance of their duties during the year ending 31st December 2009;
6. Statutory elections;
7. Miscellaneous

Shareholders are informed that no quorum is required for the meeting. Any decisions taken at the meeting must be approved by the majority vote of the shares represented at the meeting.

Shareholders may act at the meeting by executing the proxy enclosed and returning it to the Fund at the latest on the Luxembourg bank business day preceding the date of the meeting.

The annual report of the Fund is available at the registered office of the Fund and will be sent to shareholders upon request.

Nikko Bank (Luxembourg) S.A.

Administrative Agent

Référence de publication: 2010045467/64/26.

Bourne Park Capital (Lux) S.A. SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.403.

The Board of Directors convenes the Shareholders of BOURNE PARK CAPITAL (LUX) S.A., SICAV-SIF to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the company on *18 May 2010* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Authorised Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at 31 December 2009
3. Allocation of Results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Authorised Auditor
6. Statutory Elections.

The Shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the company. The Shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (Fax nr: +352 49 924 2501) at least five calendar days before the Meeting.

Référence de publication: 2010045477/7/21.

Morgan Stanley Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.192.

The Shareholders of MORGAN STANLEY INVESTMENT FUNDS (the "Company") are invited to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING

to be held on Tuesday, *11 May 2010*, at 10.30 a.m. CET at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors and the Report of the Auditors for the financial year ended 31 December 2009.
2. Approval of the Audited Annual Accounts for the financial year ended 31 December 2009.
3. Ratification of the distributions as detailed in the Audited Annual Accounts for the financial year ended 31 December 2009.
4. Granting of discharge to the Directors of the Company with respect to the performance of their duties for the financial year ended 31 December 2009.
5. Appointment/re-appointment of the Directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders which will deliberate on the Audited Annual Accounts for the financial year ending 31 December 2010.
6. Ratification and approval of the payment of directors fees to the Directors of the Company for the financial year ended 31 December 2009.
7. Re-appointment of the Auditors of the Company, Ernst & Young, to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders which will deliberate on the Audited Annual Accounts for the financial year ending 31 December 2010.
8. Miscellaneous.

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and the resolutions will be passed by a simple majority of the shares represented and voting.

All shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not be a member of the Company. If you cannot attend this meeting, please return the form of proxy duly dated and signed and marked for the attention of Christie Lemaire-Legrand, c/o J.P. Morgan Bank (Luxembourg) S.A., Company Administration Department, European Bank & Business Center, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, prior to Friday 7 May 2010 at 5 p.m. CET.

Référence de publication: 2010032151/33.

Nord Europe Patrimonium, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 66.785.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 mai 2010* à 15.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav. Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010045479/7/21.

Fortis L Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 32.327.

Le quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987 (moitié au moins du capital de la société présent ou représenté) n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 2010, une seconde

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires se tiendra le vendredi *14 mai 2010* à 10.00 heures, dans les locaux de Fortis Investment Management Luxembourg S.A., FORTIS INVESTMENTS, bâtiment H2O, bloc B, 1^{er} étage sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Ordre du jour:

1. Changement du nom de la Société en BNP Paribas L1 et modification comme suit de l'article 1^{er} des statuts: «Il existe en vertu des présents Statuts (ci-après «les Statuts») une société anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) sous la dénomination de «BNP Paribas L1», en abrégé «BNPP L1» (ci-après dénommée «la Société»). La dénomination complète et la dénomination abrégée pourront être utilisées indifféremment dans tous les documents officiels et commerciaux de la Société.»;
2. Transfert du siège social 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange et modification en conséquence de l'article 4 des statuts;
3. Modification comme suit de la seconde phrase du troisième paragraphe de l'article 4 des statuts: «Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, soit à l'intérieur de la commune, soit, dans les limites autorisées par la législation luxembourgeoise, dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg»;
4. Modification du titre de l'article 11 des statuts «Restrictions à l'acquisition d'actions de la Société» en «Restrictions à la détention d'actions de la Société»;
5. Modification de la méthode de valorisation des valeurs non cotées telle que prévue à l'article 14 (d) des statuts; Modification de la méthode de valorisation des instruments financiers dérivés telle que prévue à l'article 14 (g) et (h) des statuts;
6. Réécriture du point (4) de l'article 14 des statuts décrivant les engagements de la Société;
7. Modification de l'article 14 des statuts afin de limiter le montant total des frais annuels supportés par un compartiment, une catégorie ou sous-catégorie d'action à maximum 5% des actifs nets moyens;

8. Modification de l'article 14 des statuts afin de permettre au conseil d'administration de procéder au calcul d'une seconde valeur nette d'inventaire dans certaines circonstances (Swing Pricing);
9. Modification du point a) de l'article 20 par la suppression des termes «En dehors de l'Union Européenne» pour décrire les actifs investis ciblés par la Société;
Modification du point b) de l'article 20 décrivant les compartiments qui n'investiront pas plus de 10% de leurs actifs en OPCVM et autres OPC;
Réécriture du deuxième alinéa du point c) de l'article 20 décrivant les Etats, collectivités publiques territoriales ou organismes internationaux à caractère public émetteurs de valeurs dans lesquelles la Société peut investir plus de 35% et jusqu'à 100% de ses actifs;
10. Modification du premier paragraphe de l'article 25 des statuts afin de tenir l'assemblée générale des actionnaires au siège social de la Société et non nécessairement à Luxembourg;
Modification de l'article 25 des statuts afin de permettre la convocation d'une assemblée des actionnaires à la demande du conseil d'Administration ou des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social;
11. Suppression des conditions de paiement de dividende mentionnées à l'article 29 des statuts;
12. Mise à jour des articles 31 et 32 des statuts précisant les conditions de mise en dépôt à la caisse de consignation des actifs non distribués en cas de liquidation d'un compartiment, d'une catégorie ou sous-catégorie;
13. Ajout des termes «et les lois modificatives» in fine de l'article 35 des statuts;
14. Corrections de forme des articles 8 et 17 des statuts.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire pourra valablement délibérer quel que soit le capital présent ou représenté. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représenté(e)s à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tel que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représenté(e)s à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Le projet de nouveaux statuts, ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport périodique, sont disponibles auprès des organismes repris dans le prospectus.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010038232/755/63.

Fortis Plan, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.227.

Since the presence quorum required under Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the Law of 7 September 1987, i.e. at least one-half of the company's capital present or represented, was not achieved for the extraordinary general meeting on April 9th, 2010, you are hereby invited to a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at 10.30 o'clock on *Friday 14 May 2010* at the premises of Fortis Investment Management Luxembourg S.A., FORTIS INVESTMENTS, bâtiment H2O, bloc B, 1^{er} étage, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Agenda:

1. Change of the Company's name to BNP Paribas Plan and amendment of Article 1 of the Articles of Association, as follows: "A limited company (société anonyme) in the form of an open-end investment company (société d'investissement à capital variable - "SICAV") named "BNP Paribas Plan", in abbreviated form "BNPP Plan" (hereinafter the "Company") has been established pursuant to these Articles of Association (hereinafter the "Articles of Association"). The complete naming and the abbreviated naming can be equally used in all the official and commercial documents of the Company.";
2. Transfer of the head office to 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange and consequent amendment of Article 2 of the Articles of Association;
3. Amendment of the second paragraph of Article 2 of the Articles of Association as follows: "The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune, or within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg";
4. Insertion of new Article 6 "Sub-funds" and new Article 7 "Share categories and sub-categories";
5. Modification of the asset valuation methods as provided for in Article 11 of the Articles of Association;
6. Modification of Article 11 in order to limit the maximum total amount of annual fees payable by a sub-fund, category or sub-category to 5% of its average net assets;

7. Insertion of new Article 12 "Conversion of shares" in order to allow conversion of shares within the Fund;
8. Modification of Article 12 of the Articles of Association in order to add the cases of suspension of calculation of the following NAVs: a) as soon as a decision is taken to liquidate a sub-fund; and b) in the event of any merger, asset transfer, demerger transaction or any restructuring operation within, by or in one or more sub-funds;
9. Modification of Article 12 of the Articles of Association in order to allow the Board of Directors to reduce and/or defer redemption/conversion applications when these concern more than 10% of the net assets;
10. Modification of Article 12 of the Articles of Association in order to allow the Board of Directors, where justified by the shareholders' interests, not to determine the net asset value in the event of subscriptions, redemptions or conversions exceeding 10% of the assets of a sub-fund until such time as the required purchases and sales of securities have been made;
11. Amendment of the article 18 describing States, territorial state, regional and local authorities or international bodies with public character issuing of assets in which the Company can invest more than 35 % and until 100 % of its assets;
12. Modification of Article 19 of the Articles of Association in order to provide for the possibility of collective management of all or part of the assets of the Company;
13. Deletion of Article 21 "Indemnification of Directors";
14. Amendment of the fourth paragraph of the Article 23 of the Articles of Association to hold the general meeting of shareholders at the registered office of the Company and not necessary in Luxembourg;
15. Deletion of Article 27 "Expenses";
16. Amendment of Article 28 "Distributions" in order to allow the Board of Directors to decide not to distribute a dividend;
17. Modification of Articles 31 of Articles of Association specifying the terms for liquidation of the Company.
18. Complete overhaul of the Articles of Association of the Company.

In compliance with Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the Law of 7 September 1987, this second extraordinary general meeting's deliberations will be valid irrespective of the capital present or represented. Decisions may however only be taken if approved by at least two-thirds of the shares present or represented.

Owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares at the offices of the finance department at least five full days before the meeting, as stated in the prospectus.

Owners of registered shares wishing to attend or be represented at the Meeting are admitted against proof of identity, provided that they notify their intention to attend the meeting at least five full days beforehand.

The draft new Articles of Association and current prospectus and the last periodic report are available from the agencies stated in the prospectus.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010038236/755/61.

Bipielle Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 40.575.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux administrateurs
4. Décharge à donner aux dirigeants de la Société de Gestion
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur un jour ouvrable avant la date de l'assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010041726/755/21.

Comfintex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 21.707.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mercredi 19 mai 2010 à 11 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045493/755/19.

Breteuil Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 100.652.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 10 mai 2010 à 16.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036232/10/18.

Meldel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 134.684.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra au siège social le 18 mai 2010 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des Comptes 2009;
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement éventuel des mandats sociaux;
- Divers.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Pour le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2010036682/1559/17.

Euripides S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 103.044.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 mai 2010* à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des administrateurs et Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036228/10/19.

Edifinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 39.898.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *6 mai 2010* à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010035055/696/17.

Gemea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 113.202.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 mai 2010* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036229/10/18.

Merck-Finanz AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 9.108.

Die Aktionäre und Inhaber von Obligationen sind gebeten an der in Luxemburg anberaumten

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

welche am 7. Mai 2010 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, mit folgender Tagesordnung stattfinden wird, teilzunehmen.

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und des Geschäftsberichtes für das Jahr 2009, sowie des Berichtes des Aufsichtskommissars;
2. Annahme des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2009, Verwendung des Jahrergebnisses;
3. Beschlussfassung über die Tätigkeit des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars, mit anschließender Entlastung;
4. Stautarische Ernennungen;
5. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010038598/1017/19.

Allfina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.
R.C.S. Luxembourg B 145.996.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 18 mai 2010 à 20.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des Comptes 2009;
- Décharge à donner à l'Administrateur et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement éventuel des mandats sociaux;
- Divers.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Pour le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2010036686/1559/17.

Broad View S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 142.125.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 18 mai 2010 à 15.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des Comptes 2009;
- Décharge à donner à l'Administrateur et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement éventuel des mandats sociaux;
- Divers.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Pour le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2010036685/1559/17.

Ceylon S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 62.504.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2010 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010035053/696/18.

Gondburg Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 98.657.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2010 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010035054/696/17.

Urca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.203.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 mai 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036230/10/18.

Prado Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 100.650.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 mai 2010* à 15.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036231/10/18.

Borely Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 100.653.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 mai 2010* à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036233/10/18.

Vance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.594.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le *18 mai 2010* à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des Comptes 2009;
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement éventuel des mandats sociaux;
- Divers.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Pour le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2010036679/1559/17.

Estate Union Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 112.762.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 mai 2010 à 15.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036649/10/18.

Lecorsier Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 112.760.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 mai 2010 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036650/10/18.

InterVer Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9517 Weidingen, 48, rue Eisknippchen.

R.C.S. Luxembourg B 144.962.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 18 mai 2010 à 20.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des Comptes 2009;
- Décharge à donner à l'Administrateur et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement éventuel des mandats sociaux;
- Divers.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Pour le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2010036678/1559/17.

SEALUX S.A., Société d'Expertise Automobiles Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8331 Capellen, 1, route d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 75.660.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra au siège social le *18 mai 2010* à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des Comptes 2009;
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement éventuel des mandats sociaux;
- Divers.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Pour le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2010036680/1559/17.

Adma A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 100.100.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNGder Aktionäre von ADMA A.G., welche am *6. Mai 2010* um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:*Tagesordnung:*

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2008
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
4. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2010039017/16.

Sicav Patrimoine Investissements, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.954.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui sera tenue au siège social de la société, le *10 mai 2010* à 10.00 heures et qui aura pour ordre du jour:*Ordre du jour:*

1. La présentation et l'approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des auditeurs au 31 décembre 2009;
2. L'approbation des comptes au 31 décembre 2009;
3. L'affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. La décharge aux administrateurs;
5. Les élections statutaires;
6. Divers.

Les actionnaires ne pouvant assister à cette assemblée sont informés qu'une procuration est disponible sans frais au siège social de la société.

Pour le compte du Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040284/755/20.

CIPA Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.003.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 18 mai 2010 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des Comptes 2009;
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement éventuel des mandats sociaux;
- Divers.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Pour le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2010036684/1559/17.

Lusalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 54.832.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 mai 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010038601/10/18.

Danbel, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 38.570.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 7 mai 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010040286/833/18.

**Urban&Civic Holdings SA, Société Anonyme,
(anc. Urban and Civic Holdings S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 148.992.

In the year Two Thousand and Nine, on the twenty-first day of December,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of the company, a société anonyme, denominated "Urban and Civic Holdings S.A.", having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under section B number 148.992 (the "Company").

The Company was incorporated on 16 October 2009, by a deed of the civil-law notary Maître Martine Schaeffer. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time on 5 November 2009 pursuant to a deed of the civil-law notary Maître Carlo Wersandt, not yet published in the Mémorial C.

The meeting of shareholders is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary and the meeting appoints as scrutineer Silvia Fonseca, jurist, residing professionally in Luxembourg,

I) The shareholders represented at the meeting as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the proxy-holders of the shareholders represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed *ne varietur* by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders to the meeting shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed *ne varietur* by the parties and the acting notary.

II) That as a result of the aforementioned attendance list all 30,298 shares issued are represented at the present meeting, which is consequently validly constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III) That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda

- a) Decision to change the corporate name of the Company in "Urban&Civic Holdings S.A.";
- b) Insertion of a new condition to issue the authorised capital and reception of the report issued by the board of directors in accordance with Article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
- c) Decision to amend and fully restate the articles of association of the Company, *inter alia*:
 - Introduction of a definition section;
 - Amendment to the corporate object clause;
 - Amendment to the share capital clause;
 - Introduction of a share transfer restriction clause;
 - Introduction of a debt funding clause;
 - Amendment to the clause relating to the Board of directors;
 - Amendment to the clause relating to the procedure at the board of directors;
 - Introduction of a clause relating to the appointment of the contractual manager;
 - Introduction of a clause relating to subsidiaries' governance rules; and
 - Amendment to the clause relating to shareholders' meeting.
- d) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were unanimously taken by the general meeting of the shareholders of the Company:

First resolution

The general shareholders' meeting RESOLVES to change the name of the Company into Urban&Civic Holdings S.A. and to subsequently amend article 2 of the Articles of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

Art. 2. Form, Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued a company in the form of a société anonyme, under the name of Urban&Civic Holdings S.A. (the "Company"). The Company will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the Company Act.

Second resolution

The general shareholders' meeting RESOLVES to insert a new condition to issue the authorised capital as decided during the extraordinary shareholders' meeting held on 5 November 2009, henceforth read as follows:

"The Board shall, with the prior written consent of (i) the simple majority of the Minority Shareholders and (ii) the Majority Shareholder, use the authorized share capital to issue up to thirty thousand (30,000) Shares to persons who are admitted as additional members of the Management Team, subject to such persons executing and delivering to the Company and the Shareholders in a legally binding manner a deed of adherence to any Shareholders' agreement that may exist from time to time."

Therefore, the general shareholders' meeting RESOLVES to approve the report of the board of directors issued in conformity of Article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and which will remain attached to the present deed with which it will be registered.

Third resolution

The general shareholders' meeting RESOLVES to fully amend and restate the articles of association of the Company, inter alias:

- Introduction of a definition section;
- Amendment to the corporate object clause;
- Amendment to the share capital clause;
- Introduction of a share transfer restriction clause;
- Introduction of a debt funding clause;
- Amendment to the clause relating to the Board of directors;
- Amendment to the clause relating to the procedure at the board of directors;
- Introduction of a clause relating to the appointment and duties of the contractual managers;
- Introduction of a clause relating to subsidiaries' governance rules; and
- Amendment to the clause relating to shareholders' meeting.

Thus the general shareholders' meeting RESOLVES to amend and restate the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

Art. 1. Definitions.

"Articles" means the articles of association of the Company into force from time to time;

"Bad Leaver" means a Leaver who is dismissed for gross misconduct as a consequence of any act of fraud, dishonesty or any other act the effect of which is to cause serious and material damage to the Group;

"Board" means the board of directors of the Company, or the directors present at a duly convened meeting of the Directors at which a quorum is present (as the context requires);

"Business" means the business of the Company as described in article 4 of its Articles;

"Business Day" means a day other than a Saturday, Sunday or a day on which banks are authorised to close in London or Luxembourg;

"Business Plan" means the business plan and/or budget of the Group from time to time and such other items as the Shareholders may agree, and which may contain proposal for Investments;

"Chairman" means the chairman of the Board from time to time;

"Company Act" means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as from time to time amended;

"Compulsory Purchase Notice" means a notice to be served by the Majority Shareholder Seller to the Minority Shareholders when exercising its drag along rights pursuant to Article 7.1.1 and whereby the Majority Shareholder Seller requires the Minority Shareholders to sell to a Third Party Buyer their Notified Interest and shall state:

- the identity of the Third Party Buyer;
- the Third Party Price; and
- all proposed terms and conditions of transfer intended to be offered to the Majority Shareholder Seller by the Third Party Buyer;

"Compulsory Transfer Notice" means a notice to be served by the Company on the Leaver and the Majority Shareholder notifying them that the Leaver is required to transfer all (and not some only) of the Leaver's Shares (and the associated rights and interests in the Company) to the Majority Shareholder in exchange for which the Majority Shareholder shall transfer to the Leaver such number of its PECs (and the associated rights attaching to them including but not limited to accrued yield) the value of which is equal to the lower of (i) the nominal value of the Leaver's Shares being one Pound Sterling (GBP 1) per Share and (ii) the market value of the Leaver's Shares determined in accordance with Article 7.2.4;

"Exit Event" means any of a Listing, a Trade Sale or such other relevant exit transaction;

"Exit Notice" means a notice approved by the Board and issued to the Shareholders whereby the Board recommends that the Shareholders seek a Listing or effect a Trade Sale;

"Expert" means an independent chartered accountant appointed upon the agreement of the Majority Shareholder and the Leaver or, in default of agreement, by the President, or the next most senior officer available and willing to act, of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales on the application of either the Majority Shareholder or the Leaver;

"Fifth Anniversary Date" means the date which is five calendar years after the date on which a Leaver became a Shareholder;

"Financial Year" means a financial year of the Company as prescribed by article 19;

"First Anniversary Date" means the date which is one calendar year after the date on which a Leaver became a Shareholder;

"Fourth Anniversary Date" means the date which is four calendar years after the date on which a Leaver became a Shareholder;

"Fully Vested Compulsory Transfer Notice" means a notice to be served by the Company on a Leaver and the Majority Shareholder notifying them that the Leaver shall be obliged to transfer its Vested Transfer Shares to the Majority Shareholder in exchange for which the Majority Shareholder shall transfer to the Leaver such number of its PECs the value of which is equal to the lower of (i) the par value of the Leaver's Vested Transfer Shares and (ii) the market value of the Leaver's Vested Transfer Shares.

"Good Leaver" means a Leaver who is not a Bad Leaver;

"Group" means the Company and its Indirect Investment Vehicles and any Subsidiary from time to time and the expression "Group Member" is to be construed accordingly;

"Indirect Investment Vehicle" means any body corporate, limited partnership, trust, corporation, legal arrangement, collective investment scheme or other entity owned by the Company (wherever established, incorporated or resident), directly or indirectly, for the purpose of holding an Investment (including any other Indirect Investment Vehicle owned, directly or indirectly, by such Indirect Investment Vehicle);

"Initial Business Plan" means the first Business Plan of the Group (which shall be composed of a budget for the Group and such other items as the Shareholder may agree) to be adopted by 7 January 2010;

"Investment" means real estate projects and opportunities in Europe;

"Investment Target Return Criteria" means:

(a) in respect of each potential Investment, a minimum cash-on-cash return of 2.0x; and

(b) in respect of all Investments taken together, a minimum cash-on-cash return of 2.5x and an internal rate of return of not less than 25%,

in each case based on the Manager's detailed and conservative risk assessment;

"Leaver" means a member of the Management Team who ceases for any reason to be an employee of the Manager;

"Leaving Date" means the effective date on which a member of the Management Team ceases for any reason to be an employee of the Manager;

"Listing" means the admission of the shares in the capital of the Company to the official list of the UKLA or to any other recognised investment exchange and to trading on the London Stock Exchange Plc's markets for listed securities (or equivalent market for such other recognised investment exchange) becoming effective in accordance with the Listing Rules and Standards (or equivalent rules of such other recognised investment exchange);

"Listing Rules" means the rules and regulations for listings in the United Kingdom made by the UKLA under Part VI of the Financial Services and Markets Act 2000 as amended from time to time;

"Majority Shareholder" means a shareholder who holds alone 80% or more of the issued capital of the Company;

"Majority Shareholder Commitment Amount" means one hundred and fifty million Pounds Sterling (GBP 150,000,000);

"Majority Shareholder Funding Termination" means, at any time prior to the date when the Majority Shareholder has provided the Majority Shareholder Commitment Amount or more:

1. following receipt by the Company of notification from the Management Team that the Group regulations requires additional Shareholder funds for any legitimate purpose of the Company consistent with the then current Business Plan (including for the purposes of paying expenses or liabilities of the Group or for working capital purposes) or for the purpose of making Investments and that the Company should invite the Majority Shareholder to subscribe for PECs but either: the Company fails to invite the Majority Shareholder to subscribe for PECs as provided for under article 8.1. of these Articles, or the Majority Shareholder rejects such call for additional funding in whole or in part or neglects to confirm its acceptance within the term provided for under article 8.1. of these Articles; or

2. the Majority Shareholder notifies the Company that it no longer intends to allocate further capital to the Company; or

3. the Majority Shareholder fails to confirm to the Management Team on their request for such confirmation that it intends to allocate further capital to the Company up to the Majority Shareholder Commitment Amount within 10 Business Days of receipt of the such request.

"Majority Shareholder Seller" means the Majority Shareholder acting as seller of its Sale Interest;

"Management Agreement" means the management agreement entered into or to be entered into from time to time by and between the Company and its Manager from time to time;

"Management Team" means collectively the Minority Shareholders for so long as in each case they hold Securities and are employees of the Manager, and any other person who becomes a Minority Shareholder and employee of the Manager;

"Manager" means the contractually appointed manager of the Company and its Group from time to time pursuant to article 14 of these Articles;

"Manager Board" means the board of directors of the Manager;

"Minority Shareholder" means any shareholder of the Company other than the Majority Shareholder;

"Notified Interest" means the Sale Interest of each and all Minority Shareholders;

"Option and Transfer Notice" means a notice to be served by the Company on a Good Leaver (who is not a Voluntary Resigner) and the Majority Shareholder notifying them that:

- the Leaver has the option to transfer all (and not some only) of the Leaver's Vested Shares (and the associated rights and interest in the Company) to the Majority Shareholder in exchange for which the Majority Shareholder shall transfer to the Leaver such number of its PECs (and the associated rights attaching to them including but not limited to accrued yield), the value of which is equal to the lower of (i) the par value of the Leaver's Vested Shares (being one Pound Sterling (GBP1) per Share) and (ii) the market value of the Leaver's Vested Shares determined in accordance with Article 7.2.4; and

- the Leaver shall be obliged to transfer the remainder of the Leaver's Shares (and the associated rights and interest in the Company) (the "Transfer Shares") to the Majority Shareholder in exchange for which the Majority Shareholder shall transfer to the Leaver such number of its PECs the value of which is equal to the lower of (i) the par value of the Leaver's Transfer Shares (being one Pound Sterling (GBP 1) per Share) and (ii) the market value of the Leaver's Transfer Shares determined in accordance with Article 7.2.4;

"PECs" means preferred equity certificates issued or to be issued from time to time by the Company, each having the same nominal value and similar terms and conditions and any other debt securities that may from time to time be issued by the Company pursuant to article 8.3. of these Articles, in each case with comparable terms and conditions and together with the associated rights and interest attached thereto, as the case may be including accrued but not yet distributed yield;

"Qualified Person" means a person who is in the reasonable opinion of the Majority Shareholder of good standing, financial substance and reputation;

"Sale Interest" means a transfer by a Shareholder of its legal and beneficial title in all its Securities;

"Securities" means collectively any PECs and Shares of the Company outstanding in issue from time to time;

"Share" means any share in the capital of the Company of whatever class, and the associated rights and interest attached thereto;

"Shareholder" means collectively and from time to time, the Majority Shareholder and the Minority Shareholders, or each of them;

"Standards" means the requirements contained in the publication Admission and Disclosure Standards to be observed by companies seeking admission to trading on the London Stock Exchange Plc's markets for listed securities;

"Subsidiary" means a company or entity directly or indirectly controlled by the Company pursuant to its applicable lex societatis governance rules;

"Tag Notice" means a notice to be served by the Majority Shareholder Seller to the Minority Shareholders when complying with their tag along rights pursuant to Article 7.1.2 and which shall contain the same information as required to be contained in a Compulsory Purchase Notice;

"Tag Acceptance Notice" means a notice to be served by any Minority Shareholder within twenty (20) Business Days from the date of receipt of a Tag Notice and requiring the Majority Shareholder Seller to procure that the Third Party Buyer purchases their Notified Interest;

"Third Party Buyer" means a bona fide purchaser for value that is not associated with or connected to the Majority Shareholder Seller;

"Third Party Price" means the purchase price proposed by the Third Party Buyer per Share and PEC comprised in the Sale Interest;

"Transfer Shares" has the meaning given to such expression in the definition to Option and Transfer Notice;

"Trade Sale" means the sale of all the Shares or the whole or substantially all the Business or the sale of all or substantially all of the assets of the Company;

"United Kingdom" means Great Britain and Northern Ireland;

"UKLA" means the Financial Services Authority acting in its capacity as the United Kingdom competent authority for listing in the United Kingdom for the purposes of part VI of the English Financial Services and Markets Act 2000;

"Vested Shares" shall mean and be calculated as being equal from time to time to:

$$X + \left(\frac{A}{Y} \times B \right)$$

where:

"X" equals 25% of the Leaver's Shares as at the date he became a Shareholder;

"A" equals the number of days from and excluding the First Anniversary Date to the Leaving Date;

"B" equals 75% of Leaver's Shares as at the date he became a Shareholder; and

"Y" equals 1095, being the number of days from and excluding the First Anniversary Date to and including the Fourth Anniversary Date;

provided that where the Leaver's Leaving Date is prior to the First Anniversary Date, none of the Leaver's Shares shall be Vested Shares;

"Vested Transfer Shares" means fifty (50) per cent of the Leaver's Shares of the Leaver who is served a Fully Vested Compulsory Transfer Notice; and

"Voluntary Resigner" means a member of the Management Team who becomes a Leaver as a result of him voluntarily resigning, save as:

- in circumstances which constitute constructive dismissal; or
- as a result of him suffering, or his spouse or civil partner suffering, a physical or mental deterioration which, in the reasonable opinion of the Board, is sufficiently serious to prevent the Leaver from continuing his normal employment either because of his own physical or mental deterioration or in the case of his spouse or civil partner because of his desire to care for such person.

Art. 2. Form, Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued a company in the form of a société anonyme, under the name of Urban&Civic Holdings S.A. (the "Company"). The Company will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the Company Act.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. Object. The Company shall, at each time within the limits of its current Business Plan, directly or through Indirect Investment Vehicles, carry on the business of acquiring, holding, managing and developing Investments in Europe (the "Business").

For the purpose of its Business and the development thereof:

- The Company can (a) acquire and hold participating interests, in any form whatsoever, in Investment, either directly or indirectly through Indirect Investment Vehicles, as well as administer, develop and manage such Indirect Investment Vehicles and (b) invest in, acquire and dispose of and retain by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not;
- The Company can own a Subsidiary the purpose of which is to grant services to the companies belonging to the same group as the Company in relation with its Business (a "Manager");
- The Company can provide any financial assistance to its Indirect Investment Vehicles or any Subsidiary such as, amongst others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities of any kind or form; and
- The Company can also (a) borrow in any kind or form and privately or publicly issue bonds, notes, securities, debentures and certificates, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company, or accept the creation of security interest over the Company's issued securities or the Company's payables of any nature, within the limits set forth under article 8.2. of these Articles, as applicable, and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the strictest sense so as to exclude any activity, operation, transaction or purpose which is not directly or indirectly related or conducive to its Business, each time as restrictively defined in its then Business Plan.

The Company shall in no case conduct a business other than the Business or any business ancillary thereto. In particular, the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector or which would require the Company to obtain a business license in Luxembourg.

Art. 5. Registered office.

5.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Board. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

5.2. If the Board considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad, elsewhere than in the United Kingdom, until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remain a Luxembourg company.

Art. 6. Capital - Shares and Share certificates.

6.1. Capital

The subscribed capital of the Company is fixed at one million four hundred and seventy thousand Pounds Sterling (GBP 1,470,000) represented by one million four hundred and seventy thousand (1,470,000) Shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

The total un-issued but authorised capital of the Company is fixed at thirty thousand Pounds Sterling (GBP 30,000).

The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for amending the Articles.

Within the limits of the authorised share capital, the share capital may be increased at the initiative of the Board, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Shares, it being understood that:

- The authorisation will expire five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders dated 5 November, 2009, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of the general meeting of Shareholders;

- The Board may waive the existing Shareholders' preferential right to subscribe for the new Shares created pursuant to this article and is specially authorized to issue such Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase such Shares;

- The Board is authorised to issue the new Shares in one or more steps, as it may determine from time to time in its discretion.

- The Board shall, with the prior written consent of (i) the simple majority of the Minority Shareholders and (ii) the Majority Shareholder, use the authorized share capital to issue up to thirty thousand (30,000) Shares to persons who are admitted as additional members of the Management Team, subject to such persons executing and delivering to the Company and the Shareholders in a legally binding manner a deed of adherence to any Shareholders' agreement that may exist from time to time.

6.2. Shares

6.2.1. The Shares shall be and remain in registered form.

6.2.2. The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such Shares.

6.3. Share Certificates & Share Transfers Recordings

Certificates stating such inscription may be delivered to the Shareholders. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Board shall refuse the recording of any Share transfer made in breach of the provisions of these Articles.

6.4. Share Capital Increase

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 7. Transfer of securities.

7.1. Voluntary Transfer of Securities

Except (i) with the prior written consent of the Majority Shareholder or (ii) in accordance with the applicable provisions of these Articles, no Minority Shareholder shall be entitled to sell, transfer, assign, pledge, charge, encumber or otherwise deal in or dispose of any Securities or any interest in any Securities.

The Majority Shareholder may at any time transfer its legal and beneficial interest in all (but not some only) of the Securities held by it to a group entity of the Majority Shareholder or to any person which is a Qualified Person. The Majority Shareholder may also transfer portion of its PECs as provided for in these Articles.

7.1.1. Drag Along Rights

If the Majority Shareholder Seller wishes to sell its Sale Interest to a Third Party Buyer, the Majority Shareholder Seller shall serve on the Minority Shareholders a Compulsory Purchase Notice.

If the Majority Shareholder Seller serves a Compulsory Purchase Notice, it must cause the Third Party Buyer to purchase the Notified Interest (i) concurrently with the Sale Interest (ii) at the Third Party Price and (iii) on the same terms and conditions upon which the Majority Shareholder Seller shall sell its Sale Interest to the Third Party Buyer.

7.1.2. Tag Along Rights

If the Majority Shareholder Seller wishes to sell its Sale Interest to a Third Party Buyer, the Majority Shareholder Seller shall serve a prior written Tag Notice on the Minority Shareholders.

The Minority Shareholders shall have the right to serve a Tag Acceptance Notice.

The Majority Shareholder Seller must cause the Third Party Buyer to purchase the Notified Interest of any Minority Shareholder who served him a Tag Acceptance Notice, such purchase to take place (i) concurrently with the Sale Interest (ii) at the Third Party Price and (iii) on the same terms and conditions upon which the Majority Shareholder Seller shall sell its Sale Interest to the Third Party Buyer.

7.2. Compulsory Transfer of Securities

The provisions of this article apply when a member of the Management Team becomes a Leaver, in each case as from the Leaving Date.

7.2.1. Voluntary Resigner before the Fifth Anniversary Date & Bad Leaver

Where a member of the Management Team is either (i) a Voluntary Resigner prior to the Fifth Anniversary Date or (ii) a Bad Leaver at any time, then the Company shall serve a Compulsory Transfer Notice.

7.2.2. Voluntary Resigner after the Fifth Anniversary Date

Where a Shareholder is a Voluntary Resigner on or after the Fifth Anniversary Date, then the Company shall serve a Fully Vested Compulsory Transfer Notice.

7.2.3. Good Leaver

Where a Shareholder is a Good Leaver but not a Voluntary Resigner, then the Company shall serve an Option and Transfer Notice.

Where an Option and Transfer Notice has been served, by no later than ten (10) Business Days following agreement or determination of the market value of the Leaver's Shares in accordance with article 7.2.4., the Leaver shall be required to give written notice to the Majority Shareholder and the Company stating whether or not he wishes to transfer his Vested Shares to the Majority Shareholder in exchange for PECs in accordance with this article and failure to serve such notice within such time period shall be deemed to be a rejection of the offer made to the Leaver to transfer his Vested Shares to the Majority Shareholder in exchange for PECs.

7.2.4. Market Value Determination

In the event a Compulsory Transfer Notice, a Fully Vested Transfer Notice or an Option and Transfer Notice are served, the "market value" shall be agreed between the Majority Shareholder and the Leaver or, in default of agreement between the Majority Shareholder and the Leaver within ten (10) Business Days of the date of service of any such notice, determined as follows:

(a) within five (5) Business Days of the expiry of the ten (10) Business Days period referred to above the Company shall instruct an Expert to determine the market value of the Leaver's Shares. The Expert shall act as an expert and not as an arbitrator and his determination of the market value of the Leaver's Shares shall be final and binding on the Majority Shareholder and the Leaver, save in the case of manifest or proven error which shall be rectified without delay. The costs of the Expert shall be borne by the Company; and

(b) the Expert shall determine the market value of the Leaver's Shares on the basis that each Share in the Company has the same value corresponding to its proportion of the value of all the Shares taken as a whole and that no additional or reduced value is attached to any holding of Shares by virtue only of that holding comprising or after purchase conferring or giving rise to a majority or minority of the total issued share capital of the Company.

7.2.5. Common Rules applying to Compulsory Transfer of Securities

In calculating the number of Shares and PECs to be transferred by a Leaver and the Majority Shareholder respectively pursuant to articles 7.2.1., 7.2.2. or 7.2.3. (as the case may be), the number of Shares and PECs to be transferred shall be rounded up or down to the nearest whole number.

By no later than twenty (20) Business Days following agreement or determination of the market value of the Leaver's Shares in accordance with this article, the Leaver shall deliver an instrument of transfer for the relevant number of Leaver's Shares to the Majority Shareholder and the Company and the Majority Shareholder shall deliver an instrument of transfer for the relevant number of its PECs to the Leaver and the Company, save for the agreement of the parties to agree a single transfer instrument.

Where as a consequence of any provision of this article 7.2., the Majority Shareholder has an obligation to transfer PECs to a Leaver but has insufficient PECs to satisfy that obligation, it shall pay the applicable amount in cash.

If at any time the Majority Shareholder is in serious breach of any of its obligations to the Management Team under these Articles or any Shareholders' agreement that may exist from time to time, each member of the Management Team shall be entitled but not obliged to be treated as a Good Leaver and benefit of the provisions of article 7.2.3. of these Articles. The Manager shall also be obliged to compensate, and the Majority Shareholder shall procure that the Manager compensates, the relevant member of the Management Team under the terms of his service agreement with the Manager on the basis that he has been unlawfully dismissed. In such circumstances, for the avoidance of doubt, any restriction to

compete agreed by the members of the Management Team (whether in their service agreement with the Manager, in any Shareholders' agreement or otherwise) shall forthwith cease to apply.

Art. 8. Debt funding. Besides its investment in share capital of the Company, each Shareholder has or will subscribe for PECs in the Company.

8.1. Additional Majority Shareholder funding

If at any time the Board resolves that the Group requires additional funds to conduct the Company's Business (including for the purpose of paying expenses or liabilities of the Group or for working capital purposes), the Company shall first invite the Majority Shareholder to subscribe for, and the Board can accordingly resolve to issue PECs, at the Board's sole discretion, provided that the Majority Shareholder's obligation to subscribe for additional PECs shall be:

- limited to the Majority Shareholder Commitment Amount; and
- conditional on the Majority Shareholder approving such subscription.

Provided that the above conditions are met, the Majority Shareholder shall subscribe for PECs at such time as the Board may request, provided that not less than ten (10) Business Days' prior written notice requesting subscription shall be given to the Majority Shareholder.

Save as pursuant to any Shareholders' agreement, no Shareholder shall be obliged to provide any additional finance to the Company by any means.

8.2. Third Party funding

The Board may at any time resolve that the Company and/or a member of the Group borrows additional sums from third parties (including, but not limited to any affiliate of the Majority Shareholder) on the most favourable terms available as to interest, repayment and security compatible with its needs, but shall not allow any prospective lender the right to participate in the share capital of the Company or otherwise in the Business as a condition or term of any loan or advance.

Except with prior written consent of the Majority Shareholder, no Shareholder shall guarantee or provide security for any indebtedness of the Group.

If a Majority Shareholder Funding Termination occurs, the Board and the Shareholders shall collectively act in good faith and use reasonable endeavours (i) to secure third party capital (whether by way of equity investment in the Company or debt) to meet the funding requirements of the Group and (ii) to agree such changes to these Articles and to the funding structure of the Group as shall be necessary to accommodate such funding provided that, for the avoidance of doubt, no changes shall be made without the prior written consent of all Shareholders.

8.3. Alternative Funding Structure

If at any time as a result of any change in or introduction of any statute, enactment, law or regulation in any jurisdiction or otherwise, the Board determines that is necessary or desirable to change the funding structure of the Group (for example, by replacing the PECs with some other funding instrument), the Shareholders shall cooperate in agreeing such alternative funding structure provided that the commercial arrangements between the Shareholders (including in respect of the proportionate profit sharing arrangements, rates of return and anticipated value to be derived) shall remain unchanged.

Art. 9. Board of directors.

9.1. Composition

When, and as long as the Company is a one-member company, the Company may be managed by one or more directors, as the sole Shareholder may decide from time to time.

In case of plurality of Shareholders, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) and up to seven (7) directors, as the Shareholders may decide from time to time.

The sole Shareholder or the Shareholders may decide to appoint one or several class A director(s) and one or several class B director(s).

Directors need not be Shareholders. Class B directors shall be Luxembourg residents and the Company's Board shall in any event be composed of a majority of class B directors.

Each time a Board is appointed to manage the Company, the decisions of the Board shall be taken collectively.

9.2. Appointment

The directors shall be appointed by the general Shareholders' meeting for a period of maximum six years in accordance with the following rules:

The Majority Shareholder shall, before the Shareholders' meeting to be called to resolve on the appointment of the Board members, present to the Minority Shareholders a list of candidate directors of at least two persons.

The Minority Shareholders shall, before the Shareholders' meeting to be called to resolve on the appointment of the Board members, together agree a candidate director at the simple majority of the Minority Shareholders (without regard to their respective percentage interest in the Company), and present such list to the Majority Shareholder.

The failure to present a list of candidate directors as provided for in the two above paragraphs is not of a nature to invalidate any nomination to be made by the Shareholders' meeting.

Each Shareholder undertakes to cast his votes in the share capital of the Company in favor of the candidate directors proposed by the Majority Shareholder, and the Minority Shareholders collectively.

If a company is appointed as director, it shall appoint a permanent representative who will be in charge of this mission in the name of and on behalf of the company. This permanent representative shall be subject to the same conditions and shall incur the same civil liability (responsabilité civile) as if he/she was carrying out this mission in his/her own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability (responsabilité solidaire) of the company which is represented by him/her. This company may only remove the permanent representative from his/her position if it simultaneously appoints a replacement. The designation and succession of the functions of the permanent representative shall be subject to the same publishing rules as if he/she carried out this mission in his own name and on his/her own behalf.

The directors shall hold office until their successors are elected.

9.3. Removal

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders' Meeting.

In the event a director is removed or replaced or in the event a director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general Shareholders' meeting, or in the event of co-optation by the remaining members of the Board, in compliance with the provisions of this article.

If the simple majority of the Minority Shareholders (without regard to their respective percentage interest in the Company) notifies the Majority Shareholder of its wish to remove the director proposed by the Minority Shareholders, the Majority Shareholder undertake to vote its cast his votes in the share capital of the Company in favor of such directors' removal, and the appointment of the candidate directors proposed by the Minority Shareholder in his replacement.

9.4. Directors' Compensation

The members of the Board can be compensated for their services as directors. The board is entitled to submit to the general meeting of Shareholders an annual compensation fee for each director for the performance of its annual duty, which will approve or refuse such proposal at its sole discretion.

The Company shall further reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board.

Art. 10. Procedures of meeting of the board.

10.1. Chairman

The Board may choose from among its members a chairman who shall be chosen from the directors nominated from the list of candidates presented by the Majority Shareholder. If the Chairman is unable to attend any meeting of the Board, the Board may nominate another Director as Chairman pro tempore who shall in any case be chosen from the Directors nominated from the list of candidates presented by the Majority Shareholder.

10.2. Secretary

The Board may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board.

10.3. Convening of Board meetings

Power to call a Board meeting and place for the meeting

The Board shall meet upon call by the chairman or any two directors, at least once per calendar quarter, at the Company's registered office or such other place in Luxembourg as the Board shall determine from time to time.

Convening notice

A convening notice shall be sent to each director per email, telegram, telex or telefax to the address indicated by each director at least three (3) Business Days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be expressly set forth in the convening notice and in which case notice of at least twenty-four hours prior to the hour set for such meeting shall be sufficient.

The convening notice shall contain the written agenda of the Board meeting specifying the matters to be raised at the meeting together with copies of all papers to be laid before the meeting. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board at such meeting, but the failure to provide the documents or material to be resolved upon during the meeting will not invalidate a resolution validly adopted during such meeting.

This convening notice may be waived by the consent in writing of each director at anytime and at the latest at the opening of a given meeting, and provided that all directors be present or represented.

Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

10.4. Representation - Conferencing Systems - Written Resolutions

Representation

Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director of the same class as his proxy.

Conferencing Systems

The use of video or audio conferencing equipment or any other means of telecommunication which allows for the director's identification and can guarantee the effective participation in the meeting of the Board so that deliberations are communicated in a continuous, consistent manner shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present as a matter of quorum, and shall be authorized to vote by video or by phone, provided such vote be confirmed in writing through execution of Board minutes in counterpart. Any such meeting will be deemed to have been held at the registered office of the Company.

Written Resolutions

A resolution in writing of the Board signed by all of the Directors shall be as valid and effective as if it had been passed at a meeting of the Board duly convened and held and may consist of several documents in the like form each signed by one or more of the Directors (as the case may be), provided that no such resolution shall be valid and effective if a majority of the Directors have signed such resolution in the United Kingdom.

10.5. Quorum and Majority

Quorum

The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the Board.

The Board will be deemed not to have the required quorum if:

- the majority of the directors present at the meeting are not in Luxembourg; and/or
- any director wishes to participate to the meeting, joining the Board meeting from the United Kingdom through a conferencing system; and/or,
- if the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders has appointed one or several class A director(s) and one or several class B director(s), one director of each class at least is not present or represented.

Majority

Resolutions shall be made at the simple majority of the votes cast by the directors present or represented at a Board meeting for or against each resolution.

In the case of a division of votes, the vote of the chairman shall be casting.

10.6. Conflict of Interest

In the event that any director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board such personal interest and shall not consider, deliberate or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be mentioned in the minutes of the Board meeting, and reported to the next general meeting of Shareholder(s) before any other resolution can be made.

Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, deliberating and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

This provision does not apply in case the decisions to be taken by the Board relates to standard operations (operations courantes) and concluded at arm's length conditions.

If the Company has only one director, written resolutions shall mention transactions for which the director had a conflicting interest with the Company.

10.7. Confidentiality

Without prejudice to the provisions of article 66 of the Company Act, any Director shall be entitled to pass to the Shareholder(s) who has proposed his appointment details of any information in relation to the Company and the Group that may come into his possession as a Director.

No Shareholder shall use such information to the detriment of the Group unless it is under a legal or regulatory obligation to do so.

Art. 11. Minutes of meetings of the board.

11.1. The resolutions of the Board shall be recorded in the minutes, to be signed by all the directors present or represented.

11.2. In case the Company is a one-member company, resolutions of the sole director or unanimous resolutions of two directors shall have the same authority as resolutions of the Board and shall be recorded in the minutes to be signed by the sole director or by the two directors, copies or extracts of which can be produced in judicial proceedings or otherwise.

11.3. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary, by any two directors or, in case the Company is a one-member company, by the sole director, by the chairman or by any two directors.

Art. 12. Powers of the board.

12.1. The Board or, as the case may be, the sole director or the two directors in case the Company is a one-member company, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board, the sole directors or the two directors in case of a one-member company.

12.2. The Board or, as the case may be, the sole director or the two directors in case the Company is a one-member company, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one or more directors or to any person(s) whether director, Shareholder or not, acting individually or jointly. In case the daily management is delegated to a director, the Board, the sole director or the two directors as the case may be shall annually report to the meeting of Shareholders on any remuneration or advantage granted to the daily managers. The Board or, as the case may be, the sole director or the two directors in case the Company is a one-member company, may also confer all powers and special mandates to any person who need not be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 13. Binding signature. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or, in case the Company is a one-member company, by the signature of its sole director or by the joint signature of two directors, or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board, the sole director or the two directors as the case may be.

However if the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders has appointed one or several class A director(s) and one or several class B director(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A director and one class B director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board, within the limits of such powers.

Art. 14. Contractual manager. The Board shall from time to time procure that a Manager be appointed as contractual manager to the Company and its subsidiaries.

Art. 15. Subsidiaries' governance. The Board shall procure that the board of Indirect Investment Vehicles be composed of the same persons as the Company's Board from time to time and be appointed:

- (a) in the case of a company, as directors of that company;
- (b) in the case of a trust, as the managing trustee of such trust, unless a professional service trustee is appointed as the managing trustee of such trust;
- (c) in the case of a limited partnership, the general partners of such limited partnership; and
- (d) in the case of any other Indirect Investment Vehicle, the relevant operator or manager of such Indirect Investment Vehicle,

subject to such variations as may be approved by the Majority Shareholder in writing, and that no other persons shall be appointed directors or managers of any Indirect Investment Vehicle other than a trustee or managing trustee of any trust, unless otherwise agreed in writing by the Majority Shareholder.

Art. 16. Shareholders' meetings - General.

16.1. Convening of Shareholders' meetings

The Company Act shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company unless otherwise provided herein.

If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

16.2. Place for Meetings

All Shareholders' meetings shall be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as the Board may from time to time determine.

16.3. Quorum

No business shall be transacted at any meeting of the Shareholders (and adjournments thereof) unless each Shareholder or their duly authorised representatives are present in person or by proxy. Proxy shall be granted in writing, by fax, telegram, telex or email, provided that any such proxy shall be signed in manuscript by the represented Shareholder, and in the case of a company, by its authorized signatory(ies).

Attendance to the meeting of Shareholders cannot proceed of use of distance conferencing systems and distance votes are not allowed.

If the quorum is not met, a new meeting of Shareholders shall be convened.

16.4. Voting Powers

Each Share is entitled to one vote.

16.5. Majority

Except as otherwise required by law or these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those voting.

Any amendment to these Articles requires a unanimous favorable vote of the Shareholders voting.

16.6. Powers of the Shareholders' Meeting

The general meeting of Shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company, within the limits of the powers expressed to be granted to the Board pursuant to these Articles.

The general meeting of Shareholders shall further have competence in all matters where the Board, the sole director or any two directors, as the case may be, in its/their sole discretion, desires the formal approval or ratification of the general meeting of Shareholders.

Art. 17. Annual general shareholders' meeting.

17.1. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 15th day of the month May, at 2.00 p.m.

17.2. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 18. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by the Company Act, who need not to be Shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of Shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of Shareholders.

Art. 19. Financial year. The Financial Year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year, except for the first accounting year of the Company which shall begin on the date of incorporation and end on 31 December 2009.

Art. 20. Appropriation of profits.

20.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

20.2. Dividends

20.2.1. The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the Board, the sole director or two directors as the case maybe.

20.2.2. Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by the Company Act, upon decision of the Board, the sole director or two directors as the case maybe and report by the statutory auditors.

20.3. Other Distributions

No dividend distribution can occur before the liability of the Company under any PECs' issue outstanding is settled in full.

Any profit available for distribution shall be applied:

- First to accrued, fallen due and unpaid yield pursuant to the PECs in issue from time to time;
- Second to PECs' redemption; and;
- Third to the Shareholders, pro rata to the number of Shares held by them in the Company.

Art. 21. Dissolution and Liquidation.

21.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles as prescribed in article 16.5 hereof.

21.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of Shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Act."

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS TERMINATED.

The total costs, expenses and charges in whatever form that the company incurs or which are charged to it by virtue of this extraordinary general meeting is estimated without prejudice at the sum of one thousand eight hundred Euros (1.800.- EUR).

WHEREOF, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société anonyme "Urban and Civic Holdings S.A.", ayant son siège social au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.992 (la "Société").

La Société a été constituée suivant acte notarié le 16 octobre 2009 par acte notariée du Maître Martine Schaeffer. Les statuts de la Société (le "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 5 novembre 2009 suivant acte du notaire Maître Carlo Wersandt, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée et présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée nomme comme scrutateur Silvia Fonseca, jurist, demeurant professionnellement à Luxembourg,

I) Les actionnaires représentés à l'assemblée ainsi que les nombre des actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence, laquelle a été signée par les mandataires des actionnaires représentés; les membres du bureau déclarent se référer à cette liste de présence, telle que établie par les membres du bureau de l'assemblée.

Cette liste de présence restera, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les procurations données par les actionnaires représentés resteront également, après avoir été signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 30.298 actions émises sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- a) Décision de modifier la dénomination sociale de la Société en "Urban&Civic Holdings S.A.";
- b) Introduction d'une nouvelle condition afin d'émettre le capital autorisé et réception du rapport du conseil d'administration conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;
- c) Décision de modifier et refonte totale des statuts de la Société, inter alia:
 - Introduction d'une section de définitions;
 - Modification de l'article concernant l'objet social;
 - Modification de l'article concernant le capital social;
 - Introduction d'un article concernant la restriction au transfert d'actions;
 - Introduction d'un article concernant le financement de la dette;
 - Modification de l'article concernant le Conseil d'administration;
 - Modification de l'article concernant la procédure du conseil d'administration;
 - Introduction d'un article concernant la nomination d'un administrateur contractuellement;
 - Introduction d'un article concernant les règles de gouvernance des filiales;
 - Modification de l'article concernant l'assemblée des actionnaires.
- d) Divers.

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de modifier la dénomination sociale de la Société en "Urban&Civic Holdings S.A.", et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société, afin qu'il soit lu comme suit:

Art. 2. Forme sociale, Nom. Il est ici formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, sous la dénomination de Urban&Civic Holdings S.A. (la "Société"). La Société sera régie par les lois se rapportant à une telle société et en particulier par la Loi sur les Sociétés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE d'introduire une nouvelle condition afin d'émettre le capital autorisé tel qu'il a été décidé dans l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 5 novembre 2009, afin qu'il soit lu comme suit:

"Le Conseil devra, avec l'accord écrit préalable (i) de la majorité simple des Actionnaires Minoritaires et (ii) de l'Actionnaire Majoritaire, utiliser le capital social autorisé afin d'émettre jusqu'à trente mille (30.000) Actions à des personnes admises en tant que membres additionnels de l'Equipe de Gestion, sous réserve que ces personnes signent et délivrent à la Sociétés et aux Actionnaires, un acte d'adhésion exécutoire à tout accord des Actionnaires qui pourrait être en vigueur."

En conséquence, l'assemblée générale des actionnaires DECIDE d'approuver le rapport du conseil d'administration émis conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; ledit rapport restera annexé aux présentes pour être formalisées avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, inter alia:

- Introduction d'une section de définitions;
- Modification de l'article concernant l'objet social;
- Modification de l'article concernant le capital social;
- Introduction d'un article concernant la restriction au transfert d'actions;
- Introduction d'un article concernant le financement de la dette;
- Modification de l'article concernant le Conseil d'administration;
- Modification de l'article concernant la procédure du conseil d'administration;
- Introduction d'un article concernant la nomination d'un administrateur contractuellement;
- Introduction d'un article concernant les règles de gouvernance des filiales; et
- Modification de l'article concernant l'assemblée des actionnaires.

En conséquence, l'assemblée générale des actionnaires DECIDE de modifier et de faire une refonte des statuts de la Société, afin qu'ils soient lus comme suit:

Art. 1^{er}. Définitions. "Statuts" signifie les statuts en vigueur de la Société de temps à autre;

"Mauvais Sortant" signifie un Sortant qui a été licencié pour faute grave en conséquence d'un acte de fraude, de mauvaise foi ou tout autre acte qui a causé un dommage sérieux et matériel au Groupe;

"Conseil" signifie le conseil d'administration de la Société ou les administrateurs présents à une réunion des Administrateurs dûment convoquée pour laquelle le quorum nécessaire est présent (selon le contexte);

"Activité" signifie l'objet de la Société tel que décrit à l'article 4 de ses Statuts;

"Jour Ouvrable" signifie un jour excepté le samedi, dimanche ou un jour durant lequel les banques sont autorisées à fermer à Londres ou à Luxembourg;

"Plan d'Activité" signifie le plan d'activité et/ou le budget du Groupe en vigueur de temps à autre et tout autre document, tel que décidé par les Actionnaires, et qui peut contenir des propositions d'Investissements;

"Président" signifie le président du Conseil de temps à autre;

"Loi sur les Sociétés" signifie la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée;

"Notice d'Achat Obligatoire" signifie une notice qui doit être signifiée par le Vendeur Actionnaire Majoritaire aux Actionnaires Minoritaires quand le premier exerce ses droits de sortie conjointe selon l'article 7.1.1 et dans laquelle le Vendeur Actionnaire Majoritaire demande aux Actionnaires Minoritaires de vendre à un Acheteur Tierce Partie leur Intérêt Notifié et contenant les informations suivantes:

- l'identité de l'Acheteur Tierce Partie;
- le Prix de la Tierce Partie; et

- tous les termes et conditions proposés pour le transfert que l'Acheteur Tierce Partie a l'intention d'offrir au Vendeur Actionnaire Majoritaire;

"Notice de Transfert Obligatoire" signifie une notice envoyée par la Société au Sortant et à l'Actionnaire Majoritaire par laquelle la Société notifie que le Sortant doit transférer toutes les Actions (et non une partie seulement) du Sortant (et les droits et des intérêts connexes dans la Société) à l'Actionnaire Majoritaire en échange de quoi l'Actionnaire Majoritaire doit transférer au Sortant un montant de ses PECs (et les droits connexes attachés à eux, y compris mais non limité à rendement accru) dont la valeur est équivalente au plus bas de (i) la valeur nominale des Actions du Sortant étant une livre sterling (GBP 1) et (ii) de la valeur du marché des Actions du Sortant déterminée en accord avec l'article 7.2.4;

"Cas de Sortie" signifie toute Cotation, Vente sur le Marché ou toute autre transaction de sortie relevant;

"Notice de Sortie" signifie une notice approuvée par le Conseil et émise aux actionnaires dans laquelle le Conseil recommande que les Actionnaires demandent la Cotation ou réalisent une Vente sur le Marché;

"Expert" signifie un comptable agréé indépendant nommé de commun accord par l'Actionnaire Majoritaire et le Sortant ou en absence d'un commun accord par le président, ou le cadre supérieur suivant disponible et prêt à agir, de l'Institute of Chartered Accountants d'Angleterre et Pays de Galles, par requête de l'Actionnaire Majoritaire ou du Sortant;

"Date du Cinquième Anniversaire" signifie la date qui correspond à cinq années calendaires après la date à laquelle le Sortant est devenu Actionnaire;

"Année Fiscale" signifie une année fiscale de la Société tel que prévue à l'article 19;

"Date du Premier Anniversaire" signifie la date qui correspond à une année calendaire après la date à laquelle le Sortant est devenu Actionnaire;

"Date du Quatrième Anniversaire" signifie la date qui correspond à quatre années calendaires après la date à laquelle le Sortant est devenu Actionnaire;

"Notice de Transfert Obligatoire des Droits Acquis" signifie une notice qui doit être signifiée par la Société au Sortant et à l'Actionnaire Majoritaire notifiant que le Sortant doit transférer ces Actions Acquis de Transfert à l'Actionnaire Majoritaire en échange de quoi l'Actionnaire Majoritaire devra transférer au Sortant un nombre de ses PECs dont la valeur est équivalente au plus bas de (i) la valeur comptable des Actions Acquis de Transfert du Sortant et (ii) la valeur du marché des Actions Acquis de Transfert du Sortant;

"Bon Sortant" signifie un Sortant qui n'est pas un Mauvais Sortant;

"Groupe" signifie la Société et ses Véhicules Indirects d'Investissement et filiales existant de temps en temps et l'expression "Membre du Groupe" devra être comprise en ce sens;

"Véhicule d'Investissement Indirect" signifie toute personne morale, association, trust, société, accord légal, système d'investissement collectif ou toute autre entité détenue par la Société (établie, créée ou résidant n'importe où), directement ou indirectement, aux fins de détenir un Investissement (y compris tout Véhicule d'Investissement Indirect détenu, directement ou indirectement, par ce Véhicule d'Investissement Indirect);

"Plan d'Activité Initial" signifie le premier Plan d'Activité du Groupe (qui devra être composé d'un budget pour le Groupe et de tout autre élément dont pourrait convenir l'Actionnaire) qui devra être adopté avant le 7 janvier 2010;

"Investissement" signifie des projets immobiliers et des opportunités en Europe;

"Critère de Retour d'Investissement DCible" signifie:

(a) par rapport à chaque Investissement Potentiel, un retour sur investissement minimum de 2.0x; et

(b) par rapport à l'ensemble des Investissements, un retour sur investissement minimum de 2.5x et un taux interne de retour non inférieur à 25%,

dans chacun des cas sur base de l'évaluation détaillée et prudente des risques faite par le Gestionnaire;

"Sortant" signifie un membre de l'Equipe de Gestion qui cesse, pour n'importe quelle raison, d'être employé par le Gestionnaire;

"Date de Sortie" signifie la date effective à laquelle un membre de l'Equipe de Gestion cesse pour n'importe quelle raison d'être un employé du Gestionnaire;

"Cotation" signifie l'admission des actions composant le capital de la Société à la cote officielle d'UKLA ou toute autre bourse reconnue et à la négociation au marché du London Stock Exchange Plc des titre cotés (ou un marché équivalent de toute autre bourse reconnue) étant réalisée selon les Règles et Standards de Cotation (ou règles équivalentes de tout autre marché reconnu);

"Règles de Cotation" signifie les règles et les règlements concernant les cotations au Royaume-Uni établies par le UKLA sous la partie VI du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé;

"Actionnaire Majoritaire" signifie l'actionnaire détenant à lui seul 80% ou plus du capital social émis par la Société;

"Montant d'Engagement de l'Actionnaire Majoritaire" signifie cent cinquante millions de livres sterling (150.000.000 GBP);

"Fin du Financement par l'Actionnaire Majoritaire" signifie tout moment dont, avant la date à laquelle l'Actionnaire Majoritaire a payé le Montant d'Engagement de l'Actionnaire Majoritaire ou plus:

1. Suivant la réception par la Société de la notification de l'Equipe de Gestion que le Groupe requière des fonds supplémentaires des actionnaires à des fins légitimes de la Société compatibles avec le Plan d'Activités alors en cours (y compris pour des fins du paiement de charges ou des passifs du Groupe ou à des fins de fonds de roulement) ou dans le but de faire des Investissements et que la Société devra inviter l'actionnaire majoritaire à la souscription de PECs, mais soit: la Société omet d'inviter l'Actionnaire Majoritaire à souscrire les PECs tel que prévu à l'article 8.1 de ces Statuts, ou l'Actionnaire Majoritaire refuse en tout ou en partie la demande du financement additionnel ou omet de confirmer son acceptation dans le délai prévu à l'article 8.1 des Statuts; ou

2. l'Actionnaire Majoritaire notifie à la Société qu'il n'a plus l'intention d'allouer des capitaux à la Société; ou

3. l'Actionnaire Majoritaire oublie de confirmer à l'Equipe de Gestion sa confirmation qu'il a l'intention d'allouer des capitaux supplémentaires à la suite du Montant Engagé par l'Actionnaire Majoritaire sous 10 jours ouvrables suivant la réception d'une telle demande.

"Vendeur Actionnaire Majoritaire" signifie l'Actionnaire Majoritaire agissant en tant que vendeur de son Intérêt de Vente;

"Contrat de Gestion" signifie le contrat de gestion conclu ou qui sera conclu entre la Société et son Gestionnaire de temps en temps;

"Equipe de Gestion" signifie collectivement les Actionnaires Minoritaires pour autant qu'ils détiennent des Titres et soient employés par le Gestionnaire, et toute autre personne qui deviendrait un Actionnaire Minoritaire et employé du Gestionnaire;

"Gestionnaire" signifie le directeur nommé contractuellement pour gérer la Société, et son Groupe de temps en temps, selon l'article 14 de ces Statuts;

"Conseil de Gestionnaire" signifie le conseil d'administration du Gestionnaire;

"Actionnaire Minoritaire" signifie toute actionnaire de la Société autre que l'Actionnaire Majoritaire;

"Intérêt Notifié" signifie l'Intérêt de Vente de chacun des Actionnaires Minoritaires;

"Notice d'Option et Transfert" signifie une notice qui doit être signifiée par la Société au Bon Sortant (qui n'est pas un Démissionnaire Volontaire) et à l'Actionnaire Majoritaire, notifiant que:

- le Sortant a une option de transférer tout (et non pas une partie) des Actions Acquis du Sortant (et les droits et intérêts associés dans la Société) à l'Actionnaire Majoritaire en échange du transfert par l'Actionnaire Majoritaire au Sortant d'un nombre de ses PECs (et les droits connexes attachés à eux, y compris mais non limité au rendement accru), dont la valeur est équivalente au plus bas de (i) la valeur comptable des Actions Acquis du Sortant (étant une livre sterling (GBP 1) par action) et (ii) la valeur du marché des Actions Acquis du Sortant déterminée selon l'article 7.2.4; et

- le Sortant sera obligé de transférer le reste des actions du Sortant (les "Actions de Transfert") à l'Actionnaire Majoritaire en échange du transfert de l'Actionnaire Majoritaire au Sortant d'un montant de ses PECs dont la valeur est équivalente au plus bas de (i) la valeur comptable des Actions de Transfert du Sortant (étant une livre sterling (GBP 1) par action) et (ii) la valeur du marché des Actions de Transfert du Sortant déterminée selon l'article 7.2.4;

"PECs" signifie les certificats de capitaux préférentiels émis ou qui seront émis de temps à autre par la Société, chacun ayant la même valeur nominale et les mêmes Termes et Conditions, y compris les séries de PECs qui vont être émis par la Société et tout autre instrument de dette qui sera émis par la Société conformément à l'article 8.3 de ces Statuts, dans chaque cas avec des Termes et Conditions comparables et ensemble avec les droits et intérêts y associés, incluant, selon le cas, l'intérêt accumulé mais non encore distribué;

"Personne Qualifiée" signifie une personne qui a, selon l'opinion raisonnable de l'Actionnaire Majoritaire, une bonne réputation et une bonne situation financière;

"Intérêt de Vente" signifie un transfert fait par l'Actionnaire d'un titre légal et effectif de tous ses Titres;

"Titres" signifie collectivement tout PEC et Actions de la Société en circulation de temps à autre;

"Action" signifie toute action du capital social de la Société de toute classe et les droits et intérêts y associés;

"Actionnaires" signifie collectivement et de temps en temps, l'Actionnaire Majoritaire et les Actionnaires Minoritaires, ou chacun d'entre eux;

"Standards" signifie les conditions établies dans la publication Admission and Disclosure Standards qui devront être observées par les sociétés qui demandent l'admission à la négociation au marché de la London Stock Exchange plc pour les titres cotés;

"Filiale" signifie une société ou entité directement ou indirectement contrôlée par la Société conformément à ses règles de gouvernance de la lex societatis applicable;

"Notice de Sortie Conjointe" signifie une notice qui doit être signifiée par le Vendeur Actionnaire Majoritaire aux Actionnaires Minoritaires quand ils exercent leurs droits de sortie conjointe selon l'article 7.1.2 et qui devra contenir la même information que celle requise dans une Notice d'Achat Obligatoire;

"Notice d'Acceptation de Sortie Conjointe" signifie une notice qui doit être signifiée par tout Actionnaire Minoritaire dans les vingt (20) Jours Ouvrables à compter de la réception d'une Notice de Sortie Conjointe et demandant au Vendeur Actionnaire Majoritaire de s'assurer que l'Acheteur Tierce Partie achète leur Intérêt Notifié;

"Acheteur Tierce Partie" signifie un acheteur de bonne foi pour la valeur, qui n'est pas associé ou lié au Vendeur Actionnaire Majoritaire;

"Prix de la Tierce Partie" signifie le prix d'achat proposé par l'Acheteur Tierce Partie par Action et PEC, compris dans l'Intérêt de Vente;

"Transfert d'Actions" a le sens donné à cette expression dans la définition de l'Option et Avis de Transfert;

"Vente du Commerce" désigne la vente de toutes les actions ou de la totalité ou quasi-totalité de l'activité ou la vente de tout ou quasi-tout des actifs de la Société;

"Royaume-Uni" signifie la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord;

"UKLA" signifie la Financial Services Authority agissant en tant qu'autorité compétente au Royaume-Uni aux fins de la cotation au Royaume-Uni conformément à la partie VI de la loi anglaise Financial Services and Markets Act 2000;

"Actions Acquises" signifie et sera calculé comme l'équivalent de temps en temps à:

$$\frac{X}{Y} + \left(\frac{A}{Y} \times B \right)$$

Où:

"X" est égal à 25% des Actions de Sortant à la date à laquelle le Sortant est devenu Actionnaire;

"A" est égal au nombre de jours à compter de et excluant la Date du Premier Anniversaire de la Date de Sortie;

"B" est égal à 75% des Actions du Sortant à la date à laquelle le Sortant est devenu Actionnaire; et

"Y" est égal à 1095, étant le nombre de jours à compter de et excluant la Date du Premier Anniversaire jusqu'à et incluant la Date du Quatrième Anniversaire;

à condition que quand la Date de Sortie du Sortant est antérieure à la Date du Premier Anniversaire, aucune des Actions du Sortant ne seront des Actions Acquises;

"Actions de Transfert Acquis" signifie cinquante (50) pour cent des Actions du Sortant qui a reçu une Notice de Transfert Obligatoire des Droits Acquis; et

"Démissionnant Volontaire" signifie un membre de l'Equipe de Gestion qui devient un Sortant suite à sa démission volontaire, sauf:

- dans les cas où la démission peut être attribuée à la conduite de l'employeur;
- dans le cas où la démission est le résultat d'une détérioration physique ou mentale du Sortant ou de son épouse ou partenaire, laquelle détérioration est, dans l'opinion du Conseil, suffisamment grave pour empêcher le Sortant de continuer son travail normalement soit dû à sa propre détérioration physique ou mentale, soit parce qu'il veut prendre soin de son épouse ou partenaire.

Art. 2. Forme sociale, Nom. Il est ici formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, sous la dénomination de Urban&Civic Holdings S.A. (la "Société"). La Société sera régie par les lois se rapportant à une telle société et en particulier par la Loi sur les Sociétés.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. La Société pourra, à chaque moment dans les limites de son Plan d'Activité en vigueur, directement ou à travers des Véhicules d'Investissement Indirect, acquérir, détenir, administrer ou développer des Investissements en Europe (l' "Activité").

Aux fins de l'Activité et de son développement:

- La Société peut (a) acquérir et détenir de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des Investissements, directement ou indirectement à travers des Véhicules d'Investissement Indirects, ainsi que le développement et la gestion de tels Véhicules d'Investissement Indirects et administrer, développer et diriger ces Véhicules d'Investissements Indirects et (b) investir dans, acquérir et disposer et retenir par tous moyens (y compris mais non limitée à l'acquisition, cessions, sous participations, les dérivés de crédits, des garanties ou autres) des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des billets, des obligations, des titres convertibles et des swaps, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient on non négociables;

- La Société peut détenir des Filiales dont l'objet est de garantir des services aux sociétés appartenant au même groupe que la Société en connexion avec son Activité (un "Gestionnaire");

- La Société peut fournir toute assistance financière à ses Véhicules d'Investissement Indirects ou out filiales, notamment par l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit; et

- La Société peut également (a) emprunter en tout genre et toute forme et procéder à l'émission privée ou publique d'obligations, billets et certificats (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société, ou accepter la constitution de sûretés sur les titres émis par la Société ou les dettes de la Société de quelque nature que ce soit, dans

les limites établies à l'article 8.2. de ces Statuts, le cas échéant, et (c) conclure des accords incluant mais non limitée à, des contrats de souscription, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des garanties bancaires, des contrats de trésorerie et des contrats créant des sûretés.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus restrictif de façon à exclure toute activité, opération, transaction ou objectif qui n'est pas en relation directe ou indirecte avec son Activité, tel que strictement définies dans son Plan d'Activité en vigueur.

La Société ne pourra en aucun cas faire une activité autre que l'Activité ou activités y associées. En particulière, la Société n'entrera dans aucune transaction qui l'engagerait dans une activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait que la Société obtienne une autorisation pour exercer le commerce au Luxembourg.

Art. 5. Siège social.

5.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social peut-être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du Conseil. Des succursales et des bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger peuvent être établis par résolution du Conseil.

5.2. Au cas où le Conseil estimerait que des événements d'ordre politiques, économiques ou sociaux de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication du siège social avec l'étranger surviennent ou qui menacent de se présenter, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sauf au Royaume-Uni, jusqu'à que les circonstances soient complètement revenues à la normale. Ces mesures n'affecteront pas sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital social - Actions et Certificats d'actions.

6.1. Capital Social

La capital social souscrit de la Société est fixé à un million quatre cent soixante-dix mille livres sterling (1.470.000,- GBP) divisé en un million quatre cent soixante-dix mille (1.470.000) Actions d'une valeur nominale d'une livre sterling (1 GBP) chacune entièrement souscrites et libérées.

Le montant total de capital autorisé non émis de la Société est fixé à trente mille livres sterling (30.000 GBP).

Le capital social autorisé et souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée suivant la manière requise en vue de la modification des Statuts.

Dans les limites du capital autorisé, le capital social peut être augmenté à l'initiative du Conseil, avec ou sans prime d'émission, conformément aux termes et conditions décrits ci-dessous par la création et émission de nouvelles Actions, étant entendu que:

- L'autorisation expirera cinq ans après la date de publication du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 5 novembre 2009, mais à la fin de cette période, une nouvelle période d'autorisation peut être décidé par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires;

- Le Conseil peut supprimer le droit de souscription préférentiel des Actionnaires existants pour les Actions nouvellement créées conformément à cet article et il est spécialement autorisé à émettre de telles Actions sans maintenir le droit de souscription préférentiel des Actionnaires existants à souscrire et acquérir de telles Actions;

- Le Conseil est autorisé à émettre des Actions nouvelles en une ou plusieurs tranches, comme le Conseil déterminera de temps en temps à sa discrétion.

- Le Conseil devra, avec l'accord écrit préalable de (i) la majorité simple des Actionnaires Minoritaires et (ii) de l'Actionnaire Majoritaire, utiliser le capital autorisé afin d'émettre jusqu'à trente mille (30.000) Actions à des personnes qui sont admises comme membres additionnels de l'Équipe de Gestion, à condition que ces personnes signent et délivrent à la Société et aux Actionnaires un acte exécutoire d'adhésion à tout pacte d'Actionnaires existant de temps à autre.

6.2. Actions

6.2.1. Les Actions seront émises et resteront sous la forme nominative.

6.2.2. La Société devra considérer que la personne au nom duquel les Actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme le parfait propriétaire de ces actions.

6.3. Certificats des Actions & Inscription des Transferts des Actions

Des certificats constatant cette inscription peuvent être délivrés aux actionnaires. Le transfert des actions enregistrées doit être effectué par une déclaration de transfert inscrite dans le registre des Actionnaires, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes autorisées par une procuration pour le faire. Le Conseil devra refuser d'inscrire tout transfert des Actions fait en violation des dispositions de ces Statuts.

6.4. Augmentation du Capital Social

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptées selon la forme requise pour la modification de ces Statuts.

Art. 7. Transfert de titres.

7.1. Transfert Volontaire des Titres

Sauf (i) avec l'accord écrit préalable de l'Actionnaire Majoritaire ou (ii) en conformité avec les dispositions applicables de ces Statuts, aucun Actionnaire Minoritaire a le droit de vendre, transférer, céder, gager ou grever, aliéner, marchander ou disposer des titres ou tout intérêt des titres.

L'Actionnaire Majoritaire peut à n'importe quel moment transférer son droit et intérêt bénéficiaire dans toutes (mais non pas dans une partie seulement) des Titres qu'il détient à une entité du groupe de l'Actionnaire Majoritaire ou à toute autre personne considérée comme une Personne Qualifiée. L'Actionnaire Majoritaire peut aussi transférer une portion de ses PECs selon les dispositions de ces Statuts.

7.1.1. Obligation de Sortie Conjointe

Si le Vendeur Actionnaire Majoritaire souhaite vendre son Intérêt de Vente à un Acheteur Tierce Personne, le Vendeur Actionnaire Majoritaire devra envoyer aux Actionnaires Minoritaires une Notice d'Achat Obligatoire.

Si le Vendeur Actionnaire Majoritaire envoie la Notice d'Achat Obligatoire, il devra s'assurer que l'Acheteur Tierce Partie achètera l'Intérêt Notifié (i) concomitamment avec l'Intérêt de Vente (ii) au Prix de la Tierce Partie et (iii) sous les mêmes termes et conditions dans lesquels le Vendeur Actionnaire Majoritaire devra vendre son Intérêt de Vente au Vendeur Tierce Partie.

7.1.2. Droits de Sortie Conjointe

Si le Vendeur Actionnaire Majoritaire souhaite vendre son Intérêt de Vente à un Vendeur Tierce Partie, le Vendeur Actionnaire Majoritaire devra envoyer préalablement une Notice de Sortie Conjointe écrite aux Actionnaires Minoritaires.

Les Actionnaires Minoritaires auront le droit de délivrer une Notice d'Acceptation de Sortie Conjointe.

Le Vendeur Actionnaire Majoritaire doit s'assurer que l'Acheteur Tierce Partie achète l'Intérêt Notifié de tout Actionnaire Minoritaire lui ayant délivré la Notice d'Acceptation de Sortie Conjointe (i) concomitamment à l'Intérêt de Vente (ii) au Prix de la Tierce Partie et (iii) sous les mêmes termes et conditions selon lesquels le Vendeur Actionnaire Majoritaire vendra son Intérêt de Vente à l'Acheteur Tierce Partie.

7.2. Transfert Obligatoire des Titres

Les dispositions du présent article s'appliquent quand un membre de l'Equipe de Gestion devient un Sortant, dans tous les cas, à partir de la Date de Sortie.

7.2.1. Démissionnant Volontaire avant la Date du Cinquième Anniversaire & Mauvais Sortant

Quand un Actionnaire est soit (i) un Démissionnaire Volontaire avant la Date du Cinquième Anniversaire ou (ii) un Mauvais Sortant à tout moment, la Société enverra une Notice de Transfert Obligatoire.

7.2.2. Démissionnaire Volontaire après la Date du Cinquième Anniversaire

Quand un membre de l'Equipe de Gestion est un Démissionnant Volontaire à la Date du Cinquième Anniversaire ou postérieurement, la Société enverra une Notice de Transfert Obligatoire des Droits Acquis.

7.2.3. Bon Sortant

Quand un Actionnaire est un Bon Sortant mais pas un Démissionnaire Volontaire, la Société enverra une Notice d'Option et de Transfert.

Au moment où une Notice d'Option et de Transfert a été délivrée, au plus tard dix (10) Jours Ouvrables à compter de l'accord ou de la détermination de la valeur du marché des Actions du Sortant conformément à l'article 7.2.4., le Sortant devra donner une notice écrite à l'Actionnaire Majoritaire et à la Société informant s'il souhaite ou non transférer ses Actions Acquisées à l'Actionnaire Majoritaire en échange des PECs conformément à cet article et l'absence de cette notice dans ledit délai sera considéré comme un refus à l'offre faite par le Sortant pour le transfert de ces Actions Acquisées à l'Actionnaire Majoritaire en échange de PECs.

7.2.4. Détermination de la Valeur du Marché

Dans le cas d'une Notice de Transfert Obligatoire, d'une Notice de Transfert Obligatoire des Droits Acquis ou d'une Notice d'Option et de Transfert délivrées, la "valeur du marché" devra être convenue entre l'Actionnaire Majoritaire et le Sortant ou à défaut d'accord entre l'Actionnaire Majoritaire et le Sortant dans le dix (10) Jours Ouvrables à compter de la date d'envoi d'une telle notice déterminé comme suit:

(a) dans le cinq (5) Jours Ouvrables à compter de l'expiration du délai des dix (10) Jours Ouvrables ci-dessus, la Société devra demander à un Expert de déterminer la valeur du marché des Actions du Sortant. L'Expert devra agir en tant qu'expert et non pas en tant qu'arbitre et sa détermination de la valeur du marché des Actions du Sortant devra être finale et engagera l'Actionnaire Majoritaire et le Sortant, sauf en cas d'erreur manifeste ou prouvé, lequel devra être rectifié sans délai. Les frais de l'Expert seront payés par la Société; et

(b) l'Expert devra déterminer la valeur du marché des Actions du Sortant sur la base que chaque Action de la Société a la même valeur proportionnellement à la valeur de toutes les Actions dans leur ensemble et qu'il n'y a pas de valeur additionnelle ou réduction de la valeur en raison de la détention d'Actions ou après l'achat conférant ou donnant lieu à une participation majoritaire ou minoritaire dans la totalité du capital social de la Société.

7.2.5. Règles Communes applicables au Transfert Obligatoire des Titres

Dans le calcul du nombre d'Actions et PECs à transférer par le Sortant et l'Actionnaire Majoritaire respectivement selon les articles 7.2.1., 7.2.2. ou 7.2.3. (selon le cas), le nombre des Actions et PECs à transférer seront arrondis ou diminués au numéro entier le plus proche.

Au plus tard vingt (20) Jour Ouvrable après l'accord ou la détermination de la valeur du marché des Actions du Sortant conformément à cet article, le Sortant devra envoyer un instrument de transfert pour le nombre relevant des Actions du Sortant à l'Actionnaire Majoritaire; et la Société et l'Actionnaire Majoritaire devront envoyer un instrument de transfert pour le nombre relevant de ses PECs au Sortant et à la Société, sauf si les parties acceptent un instrument unique de transfert.

Lorsque, en conséquence de toute disposition du présent article 7.2, l'Actionnaire Majoritaire a une obligation de transférer des PECs à un sortant mais n'a pas suffisamment de PECs pour satisfaire à cette obligation, il devra payer le montant applicable en argent.

Si à n'importe quel moment l'Actionnaire Majoritaire se trouve en violation grave de ses obligations envers l'Equipe de Gestion conformément à ces Statuts ou tout pacte d'Actionnaires en vigueur de temps en temps, chaque membre de l'Equipe de Gestion aura le droit mais ne sera pas d'obligé d'être considéré comme un Bon Sortant et bénéficiaire des dispositions de l'article 7.2.3. de ces Statuts. Le Gestionnaire est tenu également de compenser et l'Actionnaire Majoritaire fera en sorte que le Gestionnaire compense, le membre respectif de l'Equipe de Gestion conformément aux termes de son contrat de service avec le Gestionnaire tenant compte qu'il a été illégalement licencié. Dans tels cas, et pour éviter des doutes, toute restriction à la concurrence imposée par les membres de l'Equipe de Gestions (soit dans le contrat de service avec le Gestionnaire, soit autrement dans tout pacte d'Actionnaires) sera inapplicable.

Art. 8. Financement par instruments de dette. En plus de l'investissement dans le capital social de la Société, chaque Actionnaire souscrit ou souscrira aux PECs de la Société.

8.1. Financement additionnel de l'Actionnaire Majoritaire

Si à un moment donné le Conseil décide que le Groupe a besoin des fonds additionnels afin de continuer l'Activité de la Société (y compris aux fins de payer les charges ou dettes du Groupe ou aux fins de disposer des fonds de roulement), la Société devra d'abord inviter l'Actionnaire Majoritaire à souscrire à, et le Conseil pourra à sa seule discrétion décider de l'émission des PECs, à condition que l'engagement de l'Actionnaire Majoritaire de souscrire des PECs additionnels soit:

- limité au Montant d'Engagement de l'Actionnaire Majoritaire; et
- soumis à l'approbation de l'Actionnaire Majoritaire concernant une telle souscription.

Si les conditions décrites ci-dessus sont remplies, l'Actionnaire Majoritaire devra souscrire les PECs au moment où le Conseil le demande, à condition au plus tard dans les dix (10) Jours Ouvrables qu'une notice écrite demandant la souscription soit envoyé à l'Actionnaire Majoritaire.

Conformément au pacte Actionnaires, aucun Actionnaire n'est obligé à fournir des fonds additionnels à la Société, par aucun moyen que ce soit.

8.2. Financement par une Tierce Partie

Le Conseil peut à tout moment décider que la Société et/ou un membre du Groupe emprunte des fonds additionnels à des tierces parties (y compris, mais non limité, à toute filiale de l'Actionnaire Majoritaire) aux termes les plus favorables quant à l'intérêt, remboursement et sécurités compatibles avec ses besoins, mais ne pourra donner à aucun créancier potentiel le droit de participer au capital social de la Société ou à l'Activité, en tant que condition ou terme de tout prêt ou avance.

Sauf avec l'accord écrit préalable de l'Actionnaire Majoritaire, aucun Actionnaire ne garantira ni constituera de garanties pour des montants dus par le Groupe.

S'il y a lieu à une Fin de Financement par l'Actionnaire Majoritaire, le Conseil et les Actionnaires devront agir collectivement de bonne foi et faire des efforts raisonnables afin de (i) obtenir des capitaux de tiers (soit en forme d'investissement en actions ou dette) afin de remplir les conditions de financement du Groupe et (ii) donner leur accord pour de telles modifications des Statuts et pour la structure de financement du Groupe s'il est nécessaire afin d'adapter un tel financement à condition que, pour éviter tout doute, aucun changement ne pourra être fait sans l'accord écrit préalable de tous les Actionnaires.

8.3. Structure Alternative de Financement

Si à un moment donné, dû à un changement ou introduction d'une règle, disposition, loi ou règlement de n'importe quelle juridiction ou autre, le Conseil décide qu'il est nécessaire ou souhaitable de changer la structure de financement du Groupe (par exemple, en remplaçant les PECs avec un autre instrument de financement), les Actionnaires devront coopérer en donnant leur accord à cette structure alternative de financement à condition que les accords commerciaux entre les Actionnaires (y compris les accords de distribution proportionnelle de bénéfice, taux de retour et valeur anti-cipée dérivée) restent inchangés.

Art. 9. Conseil d'administration.

9.1. Composition

Tant et aussi longtemps que la Société est une société unipersonnelle, la Société peut être gérée par un ou plusieurs administrateurs, à la discrétion de l'Actionnaire unique.

En cas de pluralité des Actionnaires, la Société devra être administrée par un Conseil composé d'au minimum trois (3) et au maximum sept (7) administrateurs, à la discrétion des Actionnaires.

L'Actionnaire unique ou les Actionnaires peuvent décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de catégorie A et d'un ou plusieurs administrateurs de catégorie B.

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Les administrateurs de catégorie B devront être des résidents luxembourgeois et le Conseil de la Société devra être à tout moment composé par une majorité d'administrateurs de catégorie B.

Chaque fois qu'un Conseil D'administration est nommé pour gérer la Société, les décisions du Conseil sont prises collectivement.

9.2. Nomination

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période de six ans au maximum, conformément aux règles ci-dessous:

L'Actionnaire Majoritaire devra, avant la convocation de l'assemblée des Actionnaires qui décide la nomination des membres du Conseil, présenter aux Actionnaires Minoritaires une liste des candidats à l'administration d'au moins deux personnes.

Les Actionnaires Minoritaires devront, avant la convocation de l'assemblée des Actionnaires qui décide la nomination des membres du Conseil, d'un commun accord choisir un candidat administrateur à la majorité simple des Actionnaires Minoritaires (sans tenir compte de leur pourcentage d'intérêt respectif dans la Société), et présenter une telle liste à l'Actionnaire Majoritaire.

Le défaut de présenter une liste de candidats administrateurs tel que prévu aux paragraphes ci-dessus, n'est pas de nature à remettre en question la validité de la nomination faite par l'assemblée des Actionnaires.

Chaque Actionnaire s'oblige à donner ses votes dans le capital social de la Société en faveur des candidats administrateurs proposés par l'Actionnaire Majoritaire, et les Actionnaires Minoritaires conjointement.

Si une société est nommée administrateur, celle-ci devra nommer un représentant permanent qui sera en charge de cette mission au nom et pour le compte de la société. Ce représentant permanent sera tenu par les mêmes conditions et encoure la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission dans son propre nom et pour son compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la société qu'il représente. Cette société ne peut révoquer ce représentant permanent que si elle nomme simultanément un remplacement. La nomination et la succession dans les fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publication que s'il exerçait cette mission en son propre nom et pour son compte.

Les administrateurs resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs.

9.3. Révocation

Un administrateur peut être révoqué, avec ou sans justification, et remplacé à tout moment par une résolution de l'Assemblée des Actionnaires.

Dans le cas où un administrateur est révoqué ou remplacé ou dans le cas où un administrateur démissionne, meurt, prend sa retraite ou dans tous les autres cas d'un poste vacant, son remplaçant sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires, ou dans le cas d'une cooptation, par les membres restants du Conseil, conformément aux dispositions des présents statuts.

Si la majorité simple des Actionnaires Minoritaires (indépendamment de leur pourcentage de participation dans la Société) notifie à l'Actionnaire Majoritaire son désir de révoquer l'administrateur proposé par les Actionnaires Minoritaires, l'Actionnaire Majoritaire s'engage à donner ses votes dans le capital social de la Société en faveur de la révocation dudit administrateur, et de la nomination du candidat administrateur proposé par les Actionnaires Minoritaires comme remplaçant.

9.4. Rémunération des Administrateurs

Les membres du Conseil peuvent être rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur. Le Conseil est autorisé à soumettre à l'assemblée générale des Actionnaires la rémunération annuelle pour chaque administrateur selon la performance de leur devoir annuel; les Actionnaires peuvent, à leur discrétion, approuver ou refuser une telle proposition.

La Société remboursera aux administrateurs les frais raisonnables encourus dans l'exercice de leurs fonctions, y compris les frais raisonnables de voyage et hébergement encourus dans le cadre de la présence dans les réunions du Conseil.

Art. 10. Procédures de la réunion du conseil.

10.1. Président

Le Conseil peut élire parmi ses membres un président, lequel devra être choisi parmi les administrateurs nommés de la liste des candidats présentée par l'Actionnaire Majoritaire. Si le Président ne peut pas être présent à une réunion du

Conseil quelconque, le Conseil peut nommer un autre administrateur en tant que Président pro tempore, qui devra dans tous les cas être choisi parmi les administrateurs nommés de la liste des candidats présentée par l'Actionnaire Majoritaire.

10.2. Secrétaire

Le Conseil peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un administrateur, qui sera responsable pour la conservation des procès verbaux des réunions du Conseil.

10.3. Convocation des réunions du Conseil

Pouvoir de convocation d'une réunion du Conseil et lieu pour tenir la réunion

Le Conseil devra se réunir sur demande du Président ou de deux Administrateurs, au moins une fois par trimestre calendaire, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg que le Conseil devra déterminer.

Avis de convocation

Un avis de convocation sera envoyé à chaque administrateur par courrier électronique, télégramme, télex, ou télécopie à l'adresse indiquée par chaque administrateur au moins trois (3) Jours Ouvrables avant la date fixée pour la réunion, sauf dans les cas d'urgence; dans ce dernier cas, la nature de l'urgence devra être expressément indiquée dans l'avis de convocation et dans ce cas, un avis d'au moins vingt-quatre heures avant la réunion sera suffisant.

L'avis de convocation devra contenir l'agenda de la réunion du Conseil, indiquant les sujets à traiter lors de la réunion ainsi que les copies de tous les documents présentés lors de la réunion. Tout effort raisonnable sera fait afin que, suffisamment en avance à toute réunion du Conseil, chaque administrateur reçoive une copie des documents et/ou matériels qui seront discutés ou fournis par le Conseil à une telle réunion, mais le défaut d'envoi de ces documents ou matériels ne remettra pas en question la validité d'une résolution valablement prise pendant une telle réunion.

Cet avis de convocation peut être annulé par l'accord écrit de chaque administrateur donné à tout moment et au plus tard à l'ouverture d'une telle réunion, et à condition que tous les administrateurs soient présents ou représentés.

Cet avis séparé n'est pas requis concernant les réunions individuelles tenues à des moments et dans des endroits prescrits dans une annexe approuvée au préalable par le Conseil.

10.4. Représentation - Systèmes de conférence - résolutions écrites

Représentation

N'importe quel administrateur peut agir dans toute réunion du Conseil en désignant par écrit ou par fax, télégramme ou télex, un autre administrateur de la même catégorie pour le représenter.

Systèmes de conférence

L'utilisation d'équipements vidéo ou audio de conférence ou tout autre moyen de télécommunication qui permet d'identifier un administrateur et assure la participation effective à la réunion du Conseil de manière à ce que les délibérations soient communiquées en continu, de manière cohérente et les administrateurs utilisant cet équipement seront considérés comme présents aux fins du quorum et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone, à condition que ce vote soit confirmé par écrit en signant le procès verbal du Conseil. Une telle réunion est considérée comme ayant eu lieu au siège social de la Société.

Résolutions écrites

Une résolution écrite du Conseil, signée par tous les administrateurs, sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise dans une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue; une telle résolution peut être composée de plusieurs documents semblables, chacun signé par un ou plusieurs administrateurs (selon le cas), à l'exception qu'aucune résolution ne sera valable et efficace si la majorité des administrateurs ont signé une telle résolution au Royaume-Uni.

10.5. Quorum et Majorité

Quorum

Le Conseil peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des administrateurs est présent ou représenté à la réunion du Conseil.

Le Conseil sera considéré comme n'ayant pas le quorum requis si:

- La majorité des administrateurs présents dans la réunion ne se trouvent pas au Luxembourg; et/ou
- Un directeur quelconque souhaite participer à travers un système de conférence à partir de Royaume-Uni; et/ou
- Si l'Actionnaire unique ou l'assemblée générale des Actionnaires a nommé un ou plusieurs administrateurs de catégorie A et un ou plusieurs administrateurs de catégorie B, un administrateur de chaque catégorie au moins n'étant pas présent ou représenté.

Majorité

Les résolutions doivent être prises à la majorité simple des votes des administrateurs présents ou représentés dans une réunion du conseil pour ou contre une telle résolution.

Au cas où il y a un partage de votes, le vote du président est déterminant.

10.6. Conflit d'Intérêt

Au cas où un administrateur quelconque de la Société aurait un intérêt personnel dans n'importe quelle transaction de la Société, il communiquera au Conseil son intérêt personnel et ne pourra pas discuter, délibérer ou voter sur cette transaction, et une telle transaction et un tel administrateur ou intérêt sera mentionné dans le procès verbal de la réunion

du Conseil et reporté lors de la prochaine assemblée générale des Actionnaires avant que toute autre résolution ne soit prise.

Nonobstant le paragraphe ci-dessus, aucun contrat ou transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise sera affectée ou annulée par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou représentants de la Société ait un intérêt personnel, ou du fait que ces derniers soient administrateurs, associés, membres, représentants ou employés d'une telle autre société ou entreprise. N'importe quel directeur ou représentant de la Société qui exerce la fonction d'administrateur, associé, représentant ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société va conclure un contrat ou s'engager, ne doit pas être automatiquement empêché, en raison d'une telle affiliation avec une telle autre société ou entreprise, de considérer, délibérer et de voter ou agir sur des sujets concernant un tel contrat ou engagements.

Cette disposition ne s'applique pas dans le cas où les décisions à prendre par le Conseil concernent des opérations courantes et ont été conclues dans des conditions du marché.

Si la Société a seulement un administrateur, les résolutions écrites mentionneront les transactions dans lesquelles l'administrateur a un conflit d'intérêt avec la Société.

10.7. Confidentialité

Sans préjudice des dispositions de l'article 66 de la Loi sur les Sociétés, n'importe quel administrateur est autorisé à communiquer à l'Actionnaire qui l'a proposé comme candidat toute information concernant la Société et le Groupe qu'il aurait en exerçant sa fonction d'administrateur.

Aucun Actionnaire ne devra utiliser l'information au détriment du Groupe à moins qu'une obligation légale ou réglementaire lui impose obligation de le faire.

Art. 11. Procès verbaux des réunions du conseil.

11.1. Les résolutions du Conseil seront enregistrées dans des procès verbaux lesquels seront signés par tous les administrateurs présents ou représentés.

11.2. Dans le cas où la Société est une société unipersonnelle, les résolutions de l'administrateur unique ou les résolutions unanimes des deux administrateurs auront la même valeur que les résolutions du Conseil et seront constatées dans le procès verbal signé par l'administrateur unique ou par les deux administrateurs, dont copies ou extraits peuvent être produits en justice ou autrement.

11.3. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourraient être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le président, par le secrétaire, deux administrateurs ou, si la Société est une société unipersonnelle, par l'administrateur unique, le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil.

12.1. Le Conseil ou, selon le cas, l'administrateur unique ou deux administrateurs si la Société est une société unipersonnelle, a les pouvoirs les plus étendus afin de réaliser tous les actes d'administration et de dispositions dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, relèvent de la compétence du Conseil, de l'administrateur unique ou des deux administrateurs si la Société est une société unipersonnelle.

12.2. Le Conseil ou, selon le cas, l'administrateur unique ou les deux administrateurs au cas où la Société est une société unipersonnelle, pourra déléguer ses pouvoirs pour la gestion quotidienne et les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs ou à toute (s) personne (s) administrateur ou non, Actionnaire ou non, agissant individuellement ou solidairement. Au cas où la gestion journalière est déléguée à un administrateur, le Conseil, l'administrateur unique ou les deux administrateurs selon le cas, devront rapporter annuellement à l'assemblée des Actionnaires toute rémunération ou avantage fournie à ces administrateurs. Le Conseil ou, selon le cas, l'administrateur unique ou les deux administrateurs si la Société est une société unipersonnelle, pourra aussi déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc, qui n'a pas besoin d'être administrateur, pour nommer et pour révoquer tout représentant et employés et déterminer leur rémunération.

Art. 13. Pouvoirs de signature. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la seule signature du délégué à la gestion journalière dans les limites de la gestion journalière ou, si la Société est une société unipersonnelle, par la signature de son administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature conjointe ou seule de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil, l'administrateur unique ou les deux administrateurs, selon le cas.

Toutefois, si l'Actionnaire unique ou l'assemblée générale des Actionnaires a nommé un ou plusieurs administrateurs de catégorie A et un ou plusieurs administrateurs de catégorie B, la Société sera engagée envers les tierces parties par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B ou par la signature conjointe ou la seule signature de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil, dans les limites de tels pouvoirs.

Art. 14. Gestionnaire contractuel. Le Conseil devra assurer de temps à autre que le Gestionnaire soit nommé en tant qu'administrateur contractuel de la Société et de ses filiales.

Art. 15. Gouvernance des filiales. Le Conseil devra assurer que le conseil des Véhicules d'Investissement Indirects soit composé des mêmes personnes que celle qui constituent le Conseil de la Société, de temps en temps, et soit nommé:

- (a) au cas où il s'agit d'une société, en tant qu'administrateurs de cette société;
- (b) au cas où il s'agit d'un trust, en tant qu'administrateur d'un tel trust à moins qu'un administrateur professionnel soit nommé administrateur dudit trust;
- (c) au cas où il s'agit d'une société en commandite, les associés commandités de la société en commandite; et
- (d) au cas où il s'agit d'une Véhicule d'Investissement Indirect, l'opérateur respectif ou administrateur d'un tel Véhicule d'Investissement Indirect.

À condition que de telles variations soient approuvées par l'Actionnaire Majoritaire par écrit, et que, aucune autre personne ne soit nommée en tant qu'administrateur ou gérant de n'importe quel Véhicule d'Investissement Indirect, autre qu'une fiduciaire ou fiduciaire d'une fiducie à moins que l'Actionnaire Majoritaire manifeste par écrit son accord.

Art. 16. Assemblée des actionnaires - Généralités.

16.1. Convocation des assemblées d'Actionnaires

La Loi sur les Sociétés Commerciales s'applique à l'avis de convocation et la réalisation des assemblées d'actionnaires de la Société sauf disposition contraire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée d'Actionnaires, et s'ils déclarent être informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

16.2. Lieu pour la tenue des Assemblées

Toutes les assemblées des Actionnaires seront tenues au siège social de la Société ou à n'importe quel autre endroit au Luxembourg choisi par le Conseil de temps à autre.

16.3. Quorum

Aucune affaire ne sera traitée à une assemblée des Actionnaires (et ajournée) à moins que chaque Actionnaires ou son représentant dûment autorisé, soit présent en personne ou par préposé. Une procuration devra être donnée par écrit, par fax, télégramme ou courrier électronique, à condition qu'une telle procuration soit signée par l'Actionnaire représenté et, s'il s'agit d'une société, par son signataire autorisé.

Aucun mécanisme de conférence à distance ne peut être utilisé afin de participer à l'assemblée des Actionnaires et les votes émis à distance ne sont pas admis.

Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée des Actionnaires devra être convoquée.

16.4. Pouvoir de Votation

Chaque Action donne droit à un vote.

16.5. Majorité

A moins que la loi ou ces Statuts ne le prévoit autrement, les résolutions de l'assemblée des Actionnaires dûment convoquée sont prises, à la majorité simple des Actionnaires votants.

Toute modification de ces Statuts exige un vote favorable unanime des Actionnaires votants.

16.6. Pouvoirs de l'assemblée des Actionnaires

L'assemblée générale des actionnaires aura les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier n'importe quelle décision concernant la Société, dans les limites des pouvoirs expressément conférés au Conseil conformément à ces Statuts.

La compétence de l'assemblée générale des Actionnaires s'étend à tous les cas où le Conseil, l'administrateur unique ou deux administrateurs, selon le cas, à sa discrétion, souhaite l'approbation formelle ou la ratification de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 17. Assemblée annuelle des actionnaires.

17.1. Il sera tenue annuellement une assemblée des Actionnaires, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée le 15^e jour du mois de mai, à 14h.

17.2. Si un tel jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée annuelle des Actionnaires sera tenue le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée annuelle des Actionnaires peut être tenue à l'étranger si, selon le jugement absolu et final du Conseil, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société sont supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la Loi sur les Sociétés qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes agiront en collège et formeront le conseil des commissaires. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée annuelle des Actionnaires pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée annuelle des Actionnaires.

Art. 19. Année comptable. L'année comptable de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année comptable laquelle commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Art. 20. Distribution des profits.

20.1. Réserve légale

Sur le bénéfice net de l'année, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve prévue par la loi. Cette réserve n'est plus obligatoire à partir du moment et aussi longtemps que la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

20.2. Dividendes

20.2.1. L'assemblée générale des Actionnaires, suivant recommandation du Conseil, décide comment le restant du bénéfice net annuel devra être affecté et peut décider de temps à autre des distributions de dividendes ordinaires sans jamais dépasser les montants proposés par le Conseil, l'administrateur unique ou deux administrateurs, selon le cas.

20.2.2. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, sous réserve des stipulations de la Loi sur les Sociétés, suite à une décision du Conseil, de l'administrateur unique ou deux administrateurs, selon le cas, et du rapport des commissaires aux comptes.

20.3. Autres Distributions

Aucune distribution de dividendes ne peut être effectuée avant le paiement en entier de tous les PECs émis par la Société.

Tout bénéfice distribuable devra être appliqué comme suit:

- D'abord, aux intérêts cumulés, dus et impayés conformément aux PECs émis de temps en temps; et
- Ensuite, au remboursement de PECs; et
- Enfin aux Actionnaires, au pro rata du nombre des Actions détenus par eux dans la Société.

Art. 21. Dissolution et Liquidation.

21.1. Les Actionnaires peuvent décider de la dissolution de la Société à tout moment par une résolution des actionnaires adoptée suivant la manière requise en vue de la modification de ces Statuts telle que prévu à l'article 16.5 ci-dessus.

21.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée des Actionnaires décidant de la dissolution et les pouvoirs et rémunération des liquidateurs.

Art. 22. Loi applicable. Tous les points non prévus aux présents Statuts seront régis par la Loi sur les Sociétés.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à approximativement mille huit cents Euros (1.800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, cette dernière a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. FONSECA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56392. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010042328/1369.

(100042611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Dusseldorf Finanz, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.204.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2010041275/12.

(100041361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Creation Design International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 105.361.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 18 mai 2010 à 20.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux comptes;
- Approbation des Comptes 2009;
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement éventuel des mandats sociaux;
- Divers.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Pour le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2010036683/1559/17.

Lavande S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 28.384.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 7 mai 2010 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010040287/833/18.

Platanes S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 28.389.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 7 mai 2010 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010040288/833/18.